



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE A JOUR 2025 DES ANNEXES 1, 3 ET 4 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	EPCI	GOBE	Alain
33.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
38.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
59.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
77.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
78.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
79.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe



**2025-01-CS-DB-1**

25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
30.	EPCI	GUERIN	Daniel
31.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
37.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
38.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
46.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
47.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
48.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
49.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
50.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
53.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
54.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
55.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	EPCI	SAINT LO	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
6.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
7.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	79	10	89

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.5211-10 et L. 5711-17,

VU, l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1938 portant création du syndicat,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, portant création de la Communauté Urbaine de Caen la mer, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Caen la mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 septembre 2016 adoptant les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, l'arrêté inter-préfectoral (Manche/Calvados) en date du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, modifiant notamment l'annexe 2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 3 février 2022, modifiant notamment l'annexe 3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 9 février 2023, modifiant notamment l'annexe 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, la délibération du Comité Syndical du 8 février 2024, modifiant les annexes 1 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2024 portant création de la commune nouvelle de Victot-en-Auge,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2024 actant de l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 portant création de la commune nouvelle de saint-Martin-de-May,

VU, les nouveaux transferts de compétences intervenus en 2024.

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 janvier 2025.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour les annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE impactées par :

- les différents transferts de compétences intervenus en 2024,
- la création des communes nouvelles de Victot-en-Auge et Saint-Martin-de-May au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- le rattachement de la commune de Saint-Sylvain au territoire de la communauté de communes Val es Dunes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



**2025-01-CS-DB-1**

CONSIDERANT que les annexes suivantes sont concernées par cette nécessaire mise à jour :

- 1 « Liste des membres et des compétences transférées »,
- 3 « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 »,
- 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer »,

Madame la Présidente propose d'ajuster :

- l'annexe 1 « Liste des membres et des compétences transférées » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour que soient intégrés l'adhésion\* et les transferts de compétences suivants :

Gaz	Eclairage public	Signalisation Lumineuse	IRVE		ENR
Lison Lisores Noron-l'Abbaye St-Martin-de-Mieux St-Pierre-du-Bû	Blainville-sur-Orne*	Bonneville-sur-Touques	Émiéville Englesqueville-la-Percée Genneville Hottot-les-Bagues Janville La Pommeraye Le Breuil-en-Bessin Le Pré-d'Auge Les Authieux-sur-Calonne	Manerbe Manneville-la-Pipard Montfiquet St-Côme-de-Fresné Ste-Marguerite-d'Elle St-Germain-de-Livet St-Loup-Hors St-Ouen-du-Mesnil-Oger Villers-sur-Mer	Bernières-sur-Mer Falaise

- l'annexe 3 « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 », pour que soit intégrées les créations des communes nouvelles de Victot-en-Auge et Saint-Martin-de-May et le rattachement de la commune de Saint-Sylvain au territoire de la communauté de communes Val es Dunes
- l'annexe 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour que soit intégrée l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne.

Ces annexes, ainsi mises à jour, ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la mise à jour 2025 des annexes 1, 3 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE (jointes à la présente délibération) ; les annexes 2, 5 et 6 de ces mêmes statuts ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS001H1-DE

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **11 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 FEV. 2025**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

**Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025**

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14001	Ablon	1	1	0	1	1	0	0	0
14003	Agy	1	1	0	0	1	0	0	0
14006	Amayé-sur-Orne	1	1	0	1	1	0	0	0
14007	Amayé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14009	Amfreville	1	1	0	1	1	0	0	0
14012	Angerville	1	1	0	0	0	0	0	0
14015	Anisy	1	1	0	1	0	0	1	0
14016	Annebault	1	1	0	0	1	0	0	0
14019	Arganchy	1	1	0	0	0	0	0	0
14020	Argences	1	1	0	1	1	0	0	0
14021	Arromanches-les-Bains	1	1	0	0	1	0	0	0
14022	Asnelles	1	0	0	0	0	0	0	0
14023	Asnières-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14024	Auberville	1	1	0	0	1	0	0	0
14025	Aubigny	1	1	0	0	1	0	0	0
14026	Audrieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14591	Aure sur Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14011	Aurseulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14030	Authie	0	1	0	0	0	0	0	0
14033	Auvillars	1	1	0	0	0	0	0	0
14034	Avenay	1	1	0	1	1	0	0	0
14035	Balleroy-sur-Drôme	1	1	1	0	1	0	0	0
14036	Banneville-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14038	Banville	1	1	0	0	1	0	0	0
14039	Barbery	1	1	0	0	0	0	0	0
14040	Barbeville	1	1	0	0	1	0	0	0
14041	Barneville-la-Bertran	1	0	0	0	0	0	0	0
14042	Baron-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14043	Barou-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14044	Basly	1	1	0	1	0	0	0	0
14045	Basseneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14046	Bavent	1	1	0	0	1	0	0	1
14047	Bayeux	1	1	1	1	1	0	0	0
14049	Bazenville	1	0	0	0	0	0	0	0
14231	Beaufour-Druval	1	1	0	0	0	0	0	0
14053	Beaumais	1	1	0	0	0	0	0	0
14054	Beaumesnil	1	1	0	0	1	0	0	0
14055	Beaumont-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14057	Bellengreville	1	1	1	1	1	0	0	0
14527	Belle Vie en Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14059	Benerville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14060	Bénouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14062	Bény-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14063	Bernesq	1	1	0	0	0	0	0	0
14064	Bernières-d'Ally	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14066	Bernières-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	1	0
14069	Beuvillers	1	1	0	1	1	0	0	0
14070	Beuvron-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14068	Biéville-Beuville	0	1	0	0	0	0	0	0
14076	Blainville-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14077	Blangy-le-Château	1	1	0	0	1	0	0	0
14078	Blay	1	1	0	0	0	0	0	0
14079	Blonville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14083	Bonnebosq	1	1	1	1	1	0	0	0
14084	Bonnemaison	1	0	0	0	0	0	0	0
14085	Bonneville-la-Louvet	1	1	0	0	1	0	0	0
14086	Bonneville-sur-Touques	1	1	1	1	0	0	0	0
14087	Bonnoeil	1	1	0	0	1	0	0	0
14088	Bons-Tassilly	1	1	0	0	1	0	0	0
14089	Bougy	1	1	0	1	1	0	0	0
14090	Boulon	1	1	0	0	0	0	0	0
14091	Bourgeauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14093	Branville	1	1	0	0	0	0	0	0
14096	Brémoy	1	1	0	0	1	0	1	0
14097	Bretteville-le-Rabet	1	1	0	0	0	0	0	0
14100	Bretteville-sur-Laize	1	1	0	0	1	0	0	0
14101	Bretteville-sur-Odon	0	1	0	0	0	0	0	0
14106	Bréville-les-Monts	1	1	0	0	0	0	0	0
14107	Bricqueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14110	Brucourt	1	0	0	0	0	0	0	0
14111	Bucéels	1	1	0	0	0	0	0	0
14117	Cabourg	1	0	0	1	1	0	0	0
14119	Cagny	1	1	1	1	1	0	0	0
14120	Cahagnes	1	1	0	0	1	0	0	0
14121	Cahagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14123	Cairon	0	1	0	0	0	0	0	0
14125	Cambes-en-Plaine	0	1	0	0	0	0	0	0
14126	Cambremer	1	1	0	0	1	0	1	0
14127	Campagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14130	Campigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14131	Canapville	1	1	0	1	0	0	0	0
14132	Canchy	1	0	0	0	0	0	0	0
14134	Canteloup	1	1	0	0	0	0	0	0
14135	Carcagny	1	1	0	0	0	0	0	0
14136	Cardonville	1	0	0	0	0	0	0	0
14137	Carpiquet	0	1	0	0	0	0	0	0
14138	Cartigny-l'Épinay	1	1	0	0	0	0	0	0
14140	Castillon	1	1	0	0	0	0	0	0
14141	Castillon-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14143	Caumont-sur-Aure	1	1	0	1	1	0	0	0

## Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14145	Cauvicourt	1	1	0	0	0	0	0	0
14146	Cauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14147	Cernay	1	1	0	0	1	0	0	0
14149	Cesny-aux-Vignes	1	1	0	0	0	0	0	0
14150	Cesny-les-Sources	1	1	0	0	1	0	0	0
14159	Chouain	1	1	0	0	0	0	0	0
14160	Cintheaux	1	1	0	0	0	0	0	0
14161	Clarbec	1	1	0	0	0	0	0	0
14162	Clécy	1	1	0	0	1	0	0	0
14163	Cléville	1	1	0	0	0	0	0	0
14166	Colleville-Montgomery	0	1	0	0	0	0	0	0
14165	Colleville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14167	Colombelles	0	1	0	0	0	0	0	0
14168	Colombières	1	1	0	0	0	0	0	0
14169	Colombiers-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14014	Colomby-Anguery	1	1	0	1	1	0	1	0
14171	Combray	1	1	0	0	0	0	0	0
14172	Commes	1	1	0	1	1	0	0	0
14174	Condé-en-Normandie	1	1	0	1	1	0	0	0
14173	Condé-sur-Iffs	1	1	0	0	0	0	0	0
14175	Condé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14177	Coquainvilliers	1	1	0	1	1	0	0	0
14179	Cordebugle	1	0	0	0	1	0	0	0
14180	Cordey	1	1	0	0	0	0	0	0
14181	Cormelles-le-Royal	0	1	0	0	0	0	0	0
14182	Cormolain	1	1	0	0	1	0	1	0
14183	Cossesseville	1	0	0	0	0	0	0	0
14184	Cottun	1	1	0	0	0	0	0	0
14190	Courcy	1	1	0	0	1	0	0	0
14191	Courseulles-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14193	Courtonne-la-Meurdrac	1	1	0	0	0	0	1	0
14194	Courtonne-les-Deux-Églises	1	1	0	0	0	0	0	0
14195	Courvaudon	1	0	0	0	0	0	0	0
14196	Crépon	1	1	0	0	0	0	0	0
14197	Cresserons	1	1	0	1	1	0	0	0
14198	Cresseveuille	1	1	0	0	0	0	0	0
14200	Creully-sur-Seulles	1	1	0	1	1	0	0	0
14202	Cricqueboeuf	1	1	0	1	1	0	0	0
14203	Cricqueville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14204	Cricqueville-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14205	Cristot	1	1	0	0	0	0	0	0
14206	Crocly	1	1	0	0	0	0	0	0
14207	Croisilles	1	1	0	0	0	0	0	0
14209	Crouay	1	1	0	0	1	0	0	0
14211	Culey-le-Patry	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14214	Cussy	1	0	0	0	0	0	0	0
14215	Cuville	0	1	0	0	0	0	1	0
14216	Damblainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14218	Danestal	1	1	0	0	0	0	0	0
14220	Deauville	1	0	0	0	0	0	0	0
14221	Démouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14224	Deux-Jumeaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14347	Dialan sur Chaîne	1	1	0	0	1	0	0	0
14225	Dives-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14226	Donnay	1	1	0	0	0	0	0	0
14227	Douville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14228	Douvres-la-Délivrande	1	1	1	1	1	0	1	0
14229	Dozulé	1	1	0	1	1	0	0	0
14230	Drubec	1	0	0	0	0	0	0	0
14232	Ducy-Sainte-Marguerite	1	1	0	0	0	0	0	0
14236	Eillon	1	1	0	0	1	0	0	0
14237	Émiéville	1	1	0	0	1	0	0	0
14238	Englesqueville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14239	Englesqueville-la-Percée	1	0	0	0	1	0	0	0
14240	Épaney	1	1	0	0	1	0	0	0
14241	Épinay-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14242	Épron	0	1	0	0	0	0	1	0
14243	Équemauville	1	1	0	1	1	0	0	0
14244	Eraines	1	1	0	0	0	0	0	0
14245	Ernes	1	1	0	0	0	0	0	0
14246	Escoville	1	1	0	1	1	0	0	0
14248	Espins	1	1	0	0	0	0	0	0
14249	Esquay-Notre-Dame	1	1	0	1	1	0	0	0
14250	Esquay-sur-Seulles	1	1	1	0	1	0	0	0
14251	Esson	1	1	1	0	0	0	0	0
14252	Estrées-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14254	Éterville	0	1	0	0	0	0	0	0
14256	Étréham	1	1	0	1	1	0	0	0
14257	Évrecy	1	1	0	1	1	0	0	0
14258	Falaise	1	1	0	1	1	0	1	0
14260	Fauguernon	1	1	0	0	0	0	0	0
14266	Feuguerolles-Bully	1	1	0	1	1	0	1	0
14269	Fieville-les-Parcs	1	0	0	0	1	0	0	0
14270	Firfol	1	1	0	0	1	0	0	0
14271	Fleury-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14274	Fontaine-Étoupefour	1	1	0	1	1	0	1	0
14275	Fontaine-Henry	1	1	0	0	1	0	0	0
14276	Fontaine-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14277	Fontenay-le-Marmion	1	1	1	1	1	0	0	0
14278	Fontenay-le-Pesnel	1	1	0	0	0	0	0	0

## Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14280	Formentin	1	0	0	0	0	0	0	0
14281	Formigny La Bataille	1	1	0	0	0	0	0	0
14282	Foulognes	1	1	0	0	1	0	0	0
14283	Fourches	1	1	0	0	0	0	0	0
14284	Fourneaux-le-Val	1	1	0	0	0	0	0	0
14286	Fourneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14287	Frénouville	1	1	0	1	1	0	0	0
14289	Fresné-la-Mère	1	1	0	0	0	0	0	0
14290	Fresney-le-Puceux	1	1	0	0	0	0	0	0
14291	Fresney-le-Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14293	Fumichon	1	0	0	0	0	0	0	0
14297	Gavrus	1	1	0	1	0	0	1	0
14298	Géfosse-Fontenay	1	1	0	0	0	0	0	0
14299	Genneville	1	1	0	0	1	0	0	0
14301	Giberville	0	1	0	0	0	0	0	0
14302	Glanville	1	0	0	0	0	0	0	0
14303	Glos	1	1	1	1	1	0	0	0
14306	Gonneville-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14304	Gonneville-sur-Honfleur	1	1	0	1	1	0	0	0
14305	Gonneville-sur-Mer	1	1	0	1	0	0	0	0
14308	Goustranville	1	1	0	0	0	0	0	0
14309	Gouvix	1	1	0	1	1	0	0	0
14310	Grainville-Langannerie	1	1	0	0	1	0	0	0
14311	Grainville-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14312	Grandcamp-Maisy	1	1	0	1	1	0	0	0
14316	Granges	1	1	0	0	0	0	0	0
14318	Graye-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14320	Grimbosq	1	1	0	0	1	0	0	0
14322	Guéron	1	1	0	0	1	0	0	0
14325	Hermanville-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	1	0
14326	Hermival-les-Vaux	1	1	0	1	0	0	0	0
14328	Hérouvillette	1	1	0	1	1	0	0	0
14329	Heuland	1	1	0	0	0	0	0	0
14333	Honfleur	1	0	0	1	1	0	0	0
14335	Hotot-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14336	Hottot-les-Bagues	1	1	0	0	1	0	0	0
14338	Houlgate	1	1	1	1	1	0	0	0
14342	Isigny-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14344	Janville	1	1	0	0	1	0	0	0
14345	Jort	1	1	0	0	1	0	0	0
14346	Juaye-Mondaye	1	1	0	0	1	0	0	0
14348	Juigny-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14050	La Bazoque	1	1	0	0	1	0	0	0
14082	La Boissière	1	0	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14122	La Caine	1	1	0	0	0	0	0	0
14124	La Cambe	1	1	0	0	1	0	0	0
14272	La Folie	1	0	0	0	0	0	0	0
14273	La Folletière-Abenon	1	1	0	0	0	0	0	0
14332	La Hoguette	1	1	0	0	1	0	1	0
14337	La Houblonnière	1	0	0	0	0	0	0	0
14510	La Pommeraye	1	1	0	0	1	0	0	0
14536	La Rivière-Saint-Sauveur	1	1	1	1	1	0	0	0
14541	La Roque-Baignard	1	0	0	0	0	0	0	0
14740	La Vespière-Friardel	1	1	0	1	1	0	0	0
14756	La Villette	1	1	0	0	0	0	0	0
14349	Laize-Clinchamps	1	1	0	1	1	0	0	0
14352	Landelles-et-Coupigny	1	1	0	0	1	0	1	0
14353	Landes-sur-Ajon	1	0	0	1	0	0	0	0
14354	Langrune-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14080	Le Bô	1	0	0	0	0	0	0	0
14102	Le Breuil-en-Auge	1	1	1	1	0	0	0	0
14103	Le Breuil-en-Bessin	1	1	0	0	1	0	0	0
14104	Le Brévedent	1	1	0	0	0	0	0	0
14116	Le Bû-sur-Rouvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14223	Le Déroit	1	0	0	0	0	0	0	0
14261	Le Faulq	1	0	0	0	0	0	0	0
14285	Le Fournet	1	0	0	0	0	0	0	0
14288	Le Fresne-Camilly	0	1	0	0	0	0	0	0
14400	Le Manoir	1	1	0	0	0	0	0	0
14402	Le Marais-la-Chapelle	1	1	0	0	1	0	0	0
14412	Le Mesnil-au-Grain	1	0	0	0	0	0	0	0
14419	Le Mesnil-Eudes	1	1	0	0	0	0	0	0
14421	Le Mesnil-Guillaume	1	1	1	0	1	0	0	0
14424	Le Mesnil-Robert	1	1	0	0	0	0	0	0
14425	Le Mesnil-Simon	1	1	0	0	0	0	0	0
14426	Le Mesnil-sur-Blangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14427	Le Mesnil-Villement	1	1	0	0	0	0	0	0
14370	Le Molay-Littry	1	1	1	1	1	0	0	0
14504	Le Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14520	Le Pré-d'Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14687	Le Theil-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14694	Le Torquesne	1	1	0	0	0	0	0	0
14714	Le Tronquay	1	1	0	0	1	0	0	0
14741	Le Vey	1	1	0	0	0	0	0	0
14358	Léaupartie	1	1	0	0	0	0	0	0
14360	Leffard	1	1	0	0	0	0	0	0
14032	Les Authieux-sur-Calonne	1	1	0	0	1	0	0	0
14343	Les Isles-Bardel	1	0	0	0	0	0	0	0
14374	Les Loges	1	1	0	0	0	0	0	0

**Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025**

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14375	Les Loges-Saulces	1	0	0	0	0	0	0	0
14435	Les Monceaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14027	Les Monts d'Aunay	1	1	0	1	1	0	0	0
14457	Les Moutiers-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14458	Les Moutiers-en-Cinglais	1	1	0	0	0	0	0	0
14362	Lessard-et-le-Chêne	1	1	0	0	0	0	0	0
14334	L'Hôtellerie	1	1	0	0	0	0	0	0
14364	Lingèvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14365	Lion-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	0	0
14366	Lisieux	1	0	0	1	1	0	0	0
14367	Lison	1	1	0	1	1	0	0	0
14368	Lisores	1	1	0	1	0	0	0	0
14369	Litteau	1	1	0	0	0	0	0	0
14371	Livarot-Pays-d'Auge	1	1	1	1	1	0	1	1
14377	Longues-sur-Mer	1	1	1	0	0	0	0	0
14378	Longueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14379	Longvillers	1	1	0	0	0	0	0	0
14380	Loucelles	1	1	0	0	0	0	0	0
14381	Louvagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14383	Louvigny	0	1	0	0	0	0	0	0
14384	Luc-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14385	Magny-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14389	Maisoncelles-Pelvey	1	1	0	1	1	0	0	0
14390	Maisoncelles-sur-Ajon	1	1	0	0	0	0	0	0
14391	Maisons	1	1	1	1	0	0	0	0
14393	Maizet	1	1	0	0	0	0	0	0
14394	Maizières	1	1	0	0	1	0	0	0
14037	Malherbe-sur-Ajon	1	1	0	0	1	0	0	0
14396	Maltot	1	1	0	1	1	0	0	0
14397	Mandeville-en-Bessin	1	0	0	0	0	0	0	0
14398	Manerbe	1	1	0	0	1	0	0	0
14399	Manneville-la-Pipard	1	1	0	0	1	0	0	0
14401	Manvieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14403	Marolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14404	Martainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14405	Martigny-sur-l'Ante	1	0	0	0	0	0	0	0
14407	Mathieu	0	1	0	0	0	0	0	0
14409	Merville-Franceville-Plage	1	1	0	1	1	0	0	0
14410	Méry-Bissières-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14411	Meslay	1	1	0	0	0	0	0	0
14430	Meuvaines	1	0	0	0	0	0	0	0
14431	Mézidon Vallée d'Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14436	Monceaux-en-Bessin	1	1	0	1	0	0	0	0
14437	Mondeville	0	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14438	Mondrainville	1	1	0	1	1	0	0	0
14439	Monfréville	1	1	0	0	0	0	0	0
14445	Montfiquet	1	1	0	0	1	0	0	0
14446	Montigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14713	Montillières-sur-Orne	1	1	0	0	1	0	0	0
14448	Montreuil-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14449	Monts-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14452	Morteaux-Couliboeuf	1	1	0	0	1	0	0	0
14453	Mosles	1	1	1	0	0	0	0	0
14454	Mouen	0	1	0	0	0	0	0	0
14455	Moulines	1	1	0	0	0	0	0	0
14406	Moullins-en-Bessin	1	1	0	0	1	0	1	0
14456	Moult-Chicheboville	1	1	1	1	1	0	0	0
14460	Moyaux	1	1	0	0	1	0	0	0
14461	Mutrécý	1	1	0	0	0	0	0	0
14465	Nonant	1	1	0	1	1	0	0	0
14466	Norolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14467	Noron-l'Abbaye	1	1	0	1	0	0	0	0
14468	Noron-la-Poterie	1	1	0	0	0	0	0	0
14469	Norrey-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14473	Notre-Dame-de-Livaye	1	0	0	0	0	0	0	0
14474	Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	1	1	0	0	1	0	0	0
14658	Noues de Sienne	1	1	0	1	1	0	0	1
14476	Olendon	1	1	0	0	0	0	0	0
14478	Orbec	1	1	1	1	1	0	0	0
14480	Osmanville	1	1	0	1	0	0	0	0
14482	Ouézy	1	1	0	0	0	0	0	0
14483	Ouffières	1	1	0	0	0	0	0	0
14484	Ouilly-du-Houley	1	1	0	0	0	0	0	0
14486	Ouilly-le-Tesson	1	1	0	0	0	0	1	0
14487	Ouilly-le-Vicomte	1	1	0	1	1	0	0	0
14488	Ouistreham	0	1	0	0	0	0	0	0
14491	Parfouru-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14492	Pennedepie	1	1	0	1	0	0	0	0
14494	Périers-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14495	Périers-sur-le-Dan	0	1	0	0	0	0	0	0
14496	Périgny	1	1	0	0	0	0	0	0
14497	Perrières	1	1	0	0	1	0	0	0
14498	Pertheville-Ners	1	1	0	0	0	0	0	0
14499	Petiville	1	1	0	0	0	0	0	0
14500	Pierrefitte-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14501	Pierrefitte-en-Cinglais	1	1	0	0	1	0	0	0
14502	Pierrepoint	1	1	0	0	0	0	0	0
14506	Planquery	1	1	0	0	0	0	0	0
14509	Plumetot	1	1	0	0	1	0	0	0

**Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025**

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14511	Pont-Bellanger	1	1	0	0	0	0	0	0
14764	Pont-d'Ouilly	1	1	0	0	1	0	0	0
14512	Pontécoulant	1	1	0	0	0	0	0	0
14514	Pont-l'Évêque	1	0	0	1	1	0	0	0
14355	Ponts sur Seulles	1	0	0	1	0	0	0	0
14515	Port-en-Bessin-Huppain	1	1	0	0	1	0	0	0
14516	Potigny	1	1	0	0	1	0	1	0
14519	Préaux-Bocage	1	1	0	0	0	0	0	0
14522	Prêtevillers	1	1	0	0	0	0	0	0
14524	Putot-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14528	Quetteville	1	1	0	0	1	0	0	0
14529	Ranchy	1	1	0	0	1	0	0	0
14530	Ranville	1	1	1	1	1	0	0	0
14531	Rapilly	1	0	0	0	0	0	0	0
14533	Repentigny	1	0	0	0	0	0	0	0
14534	Reux	1	1	0	0	1	0	0	0
14535	Revers	1	1	0	0	1	0	0	0
14540	Rocques	1	1	0	1	1	0	0	0
14542	Rosel	0	1	0	0	0	0	0	0
14543	Rots	0	1	0	0	0	0	0	0
14546	Rouvres	1	1	0	0	0	0	0	0
14547	Rubercy	1	1	0	0	0	0	0	0
14550	Rumesnil	1	0	0	0	0	0	0	0
14552	Ryes	1	1	0	0	1	0	0	0
14555	Saint-André-d'Hébertot	1	1	0	0	0	0	0	0
14556	Saint-André-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14557	Saint-Arnoult	1	1	1	1	1	0	0	0
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay	0	1	0	0	0	0	0	0
14559	Saint-Aubin-des-Bois	1	1	0	0	0	0	0	0
14562	Saint-Aubin-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	1	1	0	0	1	0	0	0
14565	Saint-Côme-de-Fresné	1	1	0	0	1	0	0	0
14566	Saint-Contest	0	1	0	0	0	0	0	0
14571	Saint-Denis-de-Mailloc	1	1	0	0	1	0	0	0
14572	Saint-Denis-de-Méré	1	1	0	0	1	0	0	0
14574	Saint-Désir	1	1	0	0	1	0	1	0
14569	Sainte-Croix-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	1	1	0	0	0	0	0	0
14592	Sainte-Honorine-du-Fay	1	1	0	0	1	0	1	0
14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	1	1	0	0	1	0	0	0
14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1	1	0	0	0	0	0	0
14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	1	1	0	0	0	0	0	0
14578	Saint-Gatien-des-Bois	1	1	0	1	1	0	0	0
14582	Saint-Germain-de-Livet	1	1	0	0	1	0	0	0
14586	Saint-Germain-du-Pert	1	0	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0	1	0	0	0	0	0	0
14588	Saint-Germain-Langot	1	1	0	0	0	0	0	0
14589	Saint-Germain-le-Vasson	1	1	0	1	1	0	0	0
14593	Saint-Hymer	1	1	0	0	1	0	0	0
14595	Saint-Jean-de-Livet	1	0	0	0	1	0	0	0
14598	Saint-Jouin	1	0	0	0	0	0	0	0
14601	Saint-Julien-sur-Calonne	1	0	0	0	0	0	0	0
14602	Saint-Lambert	1	1	0	0	0	0	0	0
14603	Saint-Laurent-de-Condé	1	1	0	0	1	0	0	0
14605	Saint-Laurent-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14606	Saint-Léger-Dubosq	1	0	0	0	0	0	0	0
14607	Saint-Louet-sur-Seulles	1	0	0	0	0	0	0	0
14609	Saint-Loup-Hors	1	1	0	0	1	0	0	0
14610	Saint-Manvieu-Norrey	0	1	0	0	0	0	0	0
14613	Saint-Marcouf	1	0	0	0	1	0	0	0
14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	1	1	1	1	1	0	0	0
14621	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	1	1	0	1	0	0	0	0
14622	Saint-Martin-de-Blagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14408	Saint-Martin-de-May	1	1	1	1	1	0	0	0
14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	1	1	0	1	0	0	0	0
14626	Saint-Martin-de-Mailloc	1	1	0	1	1	0	1	0
14627	Saint-Martin-de-Mieux	1	1	0	1	1	0	0	0
14630	Saint-Martin-des-Entrées	1	1	0	1	1	0	0	0
14635	Saint-Omer	1	1	0	0	0	0	0	0
14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	1	1	0	0	1	0	0	0
14639	Saint-Ouen-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14640	Saint-Pair	1	1	0	0	0	0	0	0
14643	Saint-Paul-du-Vernay	1	1	0	0	0	0	0	0
14644	Saint-Philbert-des-Champs	1	1	0	0	0	0	0	0
14645	Saint-Pierre-Azif	1	0	0	0	0	0	0	0
14646	Saint-Pierre-Canivet	1	1	1	0	1	0	0	0
14648	Saint-Pierre-des-Iffs	1	1	0	0	0	0	0	0
14649	Saint-Pierre-du-Bû	1	1	0	1	1	0	0	0
14650	Saint-Pierre-du-Fresne	1	1	0	0	0	0	0	0
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	1	1	0	0	1	0	0	0
14652	Saint-Pierre-du-Mont	1	1	0	0	0	0	0	0
14654	Saint-Pierre-en-Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14656	Saint-Rémy	1	1	0	0	1	0	0	0
14657	Saint-Samson	1	1	0	0	0	0	0	0
14659	Saint-Sylvain	1	1	0	1	1	0	0	0
14660	Saint-Vaast-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14661	Saint-Vaast-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14663	Saint-Vigor-le-Grand	1	1	1	1	0	0	0	0
14664	Sallen	1	1	0	0	1	0	0	0
14665	Sallenelles	1	1	0	0	0	0	0	0

**Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025**

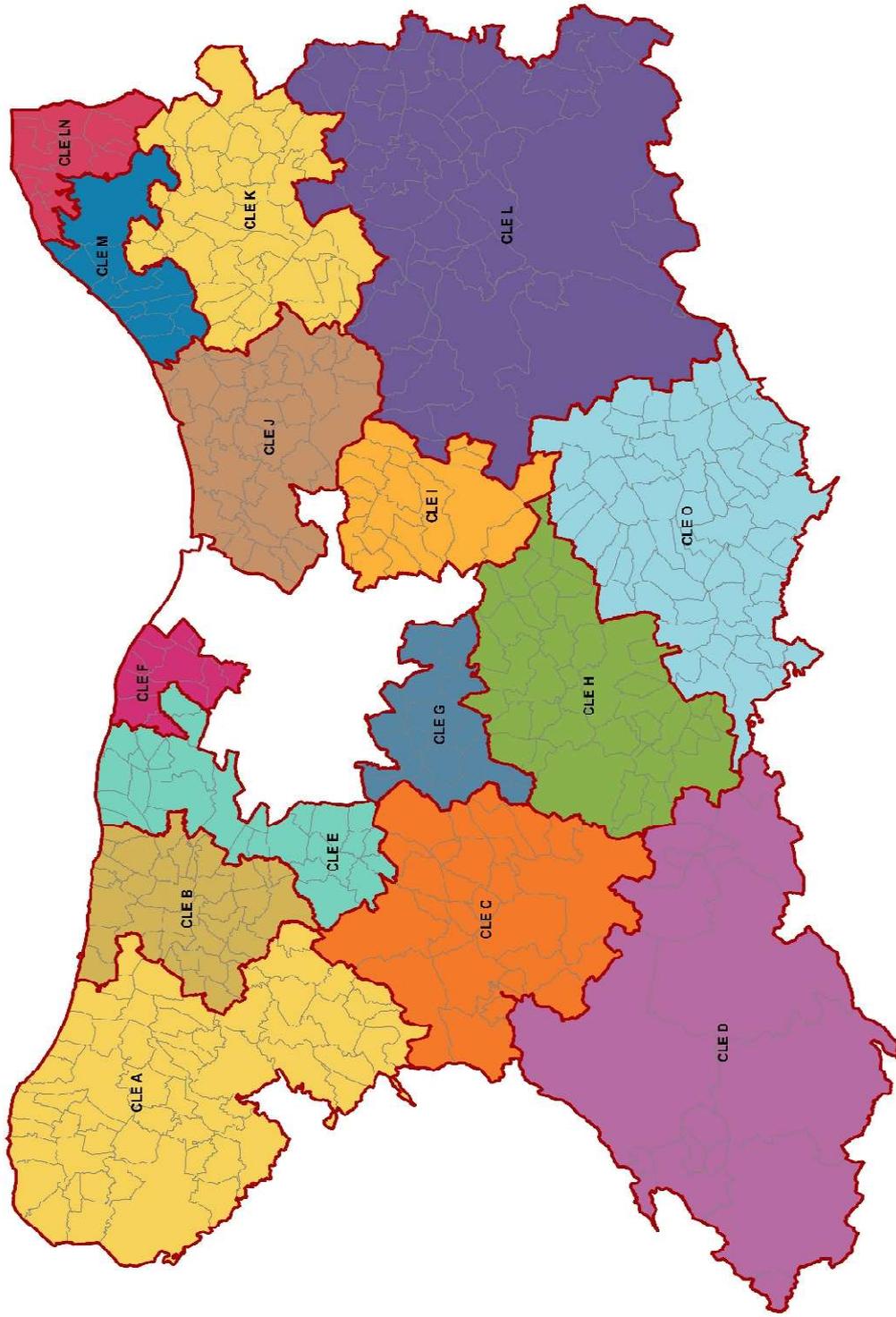
Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14666	Sannerville	0	1	0	0	0	0	0	0
14667	Saon	1	1	0	0	0	0	0	0
14668	Saonnet	1	1	0	0	0	0	0	0
14669	Sassy	1	1	0	0	0	0	0	0
14579	Seulline	1	1	0	1	0	0	0	0
14674	Soignolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14676	Sommervieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14677	Soulangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14061	Souleuvre-en- Bocage	1	1	1	1	1	0	1	0
14678	Soumont-Saint-Quentin	1	1	0	0	0	0	0	0
14679	Subles	1	1	0	0	1	0	1	0
14680	Sully	1	0	0	1	0	0	0	0
14681	Surrain	1	1	0	0	0	0	0	0
14682	Surville	1	1	0	0	1	0	0	0
14357	Terres de Drunance	1	1	0	0	0	0	0	0
14684	Tessel	1	1	0	0	0	0	0	0
14685	Thaon	0	1	0	0	0	0	0	0
14098	Thue et Mue	0	1	0	0	0	0	0	0
14689	Thury-Harcourt-Le-Hom	1	1	1	1	1	0	0	0
14692	Tilly-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14698	Touffréville	1	1	0	0	1	0	0	0
14699	Touques	1	1	1	0	1	0	0	0
14700	Tour-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14701	Tourgéville	1	1	1	1	1	0	0	0
14705	Tournières	1	1	0	0	0	0	0	0
14706	Tourville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14708	Tracy-Bocage	1	1	0	1	0	0	0	0
14709	Tracy-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14710	Tréprel	1	1	0	0	0	0	0	0
14711	Trévières	1	1	0	1	1	0	0	1
14712	Troarn	0	1	0	0	0	0	0	0
14715	Trouville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14716	Trungy	1	1	0	0	1	0	0	0
14719	Urville	1	1	0	0	1	0	0	0
14720	Ussy	1	1	0	0	0	0	0	0
14721	Vacognes-Neuilly	1	1	0	0	0	0	0	0
14475	Val d'Arry	1	1	0	1	1	0	1	0
14672	Val de Drôme	1	1	0	0	1	0	0	0
14005	Valambray	1	1	0	1	1	0	0	0
14726	Valdallière	1	1	0	0	1	1	1	1
14576	Val-de-Vie	1	1	0	0	0	0	0	0
14570	Valorbiquet	1	1	1	0	1	0	0	0
14723	Valsemé	1	1	0	0	0	0	0	0
14724	Varaville	1	1	0	1	1	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14728	Vaucelles	1	1	1	1	0	0	0	0
14731	Vauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14732	Vaux-sur-Aure	1	1	0	0	0	0	0	0
14733	Vaux-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14734	Vendes	1	1	0	0	0	0	0	0
14735	Vendeuvre	1	1	0	0	0	0	0	0
14737	Versainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14739	Ver-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14742	Vicques	1	1	0	0	1	0	0	0
14743	Victot-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14744	Vienne-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14745	Vierville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14747	Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14748	Vieux-Bourg	1	1	0	0	0	0	0	0
14751	Vignats	1	1	0	0	1	0	0	0
14752	Villers-Bocage	1	0	0	1	1	0	0	0
14753	Villers-Canivet	1	1	0	0	1	0	0	0
14754	Villers-sur-Mer	1	0	0	1	1	0	0	0
14755	Villerville	1	1	0	1	1	0	0	0
14758	Villons-les-Buissons	0	1	0	0	0	0	0	0
14760	Villy-Bocage	1	1	0	1	1	0	0	0
14759	Villy-lez-Falaise	1	1	0	0	0	0	0	0
14761	Vimont	1	1	1	1	0	0	0	0
14762	Vire Normandie	1	1	0	1	1	0	0	1

**Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2025**

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
200066728	CC BAYEUX INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200066710	CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	0	1	0	0	0	0	0	0
241400860	CC CCEUR DE NACRE	0	1	0	0	0	0	1	0
241400514	CC DU PAYS DE FALAISE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066801	CC ISIGNY OMAHA INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200069524	CC PRE BOCAGE INTERCOM	0	1	0	0	0	0	1	0
241400878	CC TERRE D'AUGE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066728	CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	0	1	0	0	0	0	1	0
200065597	CU CAEN LA MER	1	1	0	1	1	0	0	0
241400480	SIVOM D'ORBEC et DE LA VESPIERE	0	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 3 aux statuts :  
Périmètre des Collèges électoraux,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014



**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14023	Asnières-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14591	Aure-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14035	Balleroy-sur-Drôme	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14063	Bernesq	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14078	Blay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14107	Bricqueville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14121	Cahagnolles	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14132	Canchy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14136	Cardonville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14138	Cartigny-l'Épinay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14140	Castillon	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14165	Colleville-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14168	Colombières	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14182	Cormolain	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14204	Cricqueville-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14209	Crouay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14224	Deux-Jumeaux	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14239	Englesqueville-la-Percée	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14256	Étréham	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14281	Formigny-La-Bataille	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14282	Foulognes	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14298	Géfosse-Fontenay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14312	Grandcamp-Maisy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14342	Isigny-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14050	La Bazoque	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14124	La Cambe	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14272	La Folie	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14103	Le Breuil-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14370	Le Molay-Littry	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14714	Le Tronquay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14367	Lison	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14369	Litteau	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14378	Longueville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14391	Maisons	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14397	Mandeville-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14439	Monfréville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14445	Montfiquet	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14453	Mosles	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14468	Noron-la-Poterie	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14480	Osmanville	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14506	Planquery	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14547	Rubercy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14586	Saint-Germain-du-Pert	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14605	Saint-Laurent-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14613	Saint-Marcouf	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14622	Saint-Martin-de-Blagny	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14643	Saint-Paul-du-Vernay	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14652	Saint-Pierre-du-Mont	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14664	Sallen	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14667	Saon	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14668	Saonnet	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14681	Surraïn	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14700	Tour-en-Bessin	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14705	Tournières	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14711	Trévières	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14716	Trungy	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM
14745	Vierville-sur-Mer	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14003	Agy	B - BAYEUX INTERCOM
14019	Arganchy	B - BAYEUX INTERCOM
14021	Arromanches-les-Bains	B - BAYEUX INTERCOM
14040	Barbeville	B - BAYEUX INTERCOM
14047	Bayeux	B - BAYEUX INTERCOM
14130	Campigny	B - BAYEUX INTERCOM
14159	Chouain	B - BAYEUX INTERCOM
14172	Commes	B - BAYEUX INTERCOM
14175	Condé-sur-Seulles	B - BAYEUX INTERCOM
14184	Cottun	B - BAYEUX INTERCOM
14214	Cussy	B - BAYEUX INTERCOM
14236	Ellon	B - BAYEUX INTERCOM
14250	Esquay-sur-Seulles	B - BAYEUX INTERCOM
14322	Guéron	B - BAYEUX INTERCOM
14346	Juaye-Mondaye	B - BAYEUX INTERCOM
14400	Le Manoir	B - BAYEUX INTERCOM
14377	Longues-sur-Mer	B - BAYEUX INTERCOM
14385	Magny-en-Bessin	B - BAYEUX INTERCOM
14401	Manvieux	B - BAYEUX INTERCOM
14436	Monceaux-en-Bessin	B - BAYEUX INTERCOM
14465	Nonant	B - BAYEUX INTERCOM
14515	Port-en-Bessin-Huppain	B - BAYEUX INTERCOM
14529	Ranchy	B - BAYEUX INTERCOM
14552	Ryes	B - BAYEUX INTERCOM
14565	Saint-Côme-de-Fresné	B - BAYEUX INTERCOM
14609	Saint-Loup-Hors	B - BAYEUX INTERCOM
14630	Saint-Martin-des-Entrées	B - BAYEUX INTERCOM
14663	Saint-Vigor-le-Grand	B - BAYEUX INTERCOM
14676	Sommervieu	B - BAYEUX INTERCOM
14679	Subles	B - BAYEUX INTERCOM
14680	Sully	B - BAYEUX INTERCOM
14709	Tracy-sur-Mer	B - BAYEUX INTERCOM
14728	Vaucelles	B - BAYEUX INTERCOM
14732	Vaux-sur-Aure	B - BAYEUX INTERCOM
14733	Vaux-sur-Seulles	B - BAYEUX INTERCOM
14744	Vienne-en-Bessin	B - BAYEUX INTERCOM
14007	Amayé-sur-Seulles	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14011	Aurseulles	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14084	Bonnemaison	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14096	Brémoy	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14120	Cahagnes	C - PRE BOCAGE INTERCOM

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14143	Caumont-sur-Aure	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14195	Courvaudon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14347	Dialan-sur-Chaine	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14241	Épinay-sur-Odon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14353	Landes-sur-Ajon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14412	Le Mesnil-au-Grain	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14374	Les Loges	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14027	Les Monts d'Aunay	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14379	Longvillers	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14389	Maisoncelles-Pelvey	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14390	Maisoncelles-sur-Ajon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14037	Malherbe-sur-Ajon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14449	Monts-en-Bessin	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14491	Parfouru-sur-Odon	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14607	Saint-Louet-sur-Seulles	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14650	Saint-Pierre-du-Fresne	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14579	Seulline	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14708	Tracy-Bocage	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14475	Val d'Arry	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14672	Val de Drôme	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14752	Villers-Bocage	C - PRE BOCAGE INTERCOM
14760	Villy-Bocage	C - PRE BOCAGE INTERCOM

14054	Beaumesnil	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14127	Campagnolles	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14174	Condé-en-Normandie	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14756	La Villette	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14352	Landelles-et-Coupigny	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14424	Le Mesnil-Robert	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14658	Noues-de-Sienne	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14496	Périgny	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14511	Pont-Bellanger	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14512	Pontécoulant	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14559	Saint-Aubin-des-Bois	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14572	Saint-Denis-de-Méré	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14061	Souleuvre-en-Bocage	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14357	Terres de Druance	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14726	Valdallière	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14762	Vire Normandie	D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14022	Asnelles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14026	Audrieu	E - SEULLES, TERRES ET MER
14038	Banville	E - SEULLES, TERRES ET MER
14049	Bazenville	E - SEULLES, TERRES ET MER
14062	Bény-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER
14111	Bucéels	E - SEULLES, TERRES ET MER
14135	Carcagny	E - SEULLES, TERRES ET MER
14169	Colombiers-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14196	Crépon	E - SEULLES, TERRES ET MER
14200	Creully-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14205	Cristot	E - SEULLES, TERRES ET MER
14232	Ducy-Sainte-Marguerite	E - SEULLES, TERRES ET MER
14275	Fontaine-Henry	E - SEULLES, TERRES ET MER
14278	Fontenay-le-Pesnel	E - SEULLES, TERRES ET MER
14318	Graye-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER
14336	Hottot-les-Bagues	E - SEULLES, TERRES ET MER
14348	Juvigny-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14364	Lingèvres	E - SEULLES, TERRES ET MER
14380	Loucelles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14430	Meuvaines	E - SEULLES, TERRES ET MER
14406	Moulins-en-Bessin	E - SEULLES, TERRES ET MER
14355	Ponts sur Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14569	Sainte-Croix-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER
14661	Saint-Vaast-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14684	Tessel	E - SEULLES, TERRES ET MER
14692	Tilly-sur-Seulles	E - SEULLES, TERRES ET MER
14734	Vendes	E - SEULLES, TERRES ET MER
14739	Ver-sur-Mer	E - SEULLES, TERRES ET MER

14015	Anisy	F - CŒUR DE NACRE
14044	Basly	F - CŒUR DE NACRE
14066	Bernières-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14191	Courseulles-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14014	Colomby-Anguerny	F - CŒUR DE NACRE
14197	Cresserons	F - CŒUR DE NACRE
14228	Douvres-la-Délivrande	F - CŒUR DE NACRE
14354	Langrune-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14384	Luc-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE
14509	Plumetot	F - CŒUR DE NACRE
14535	Reviers	F - CŒUR DE NACRE
14562	Saint-Aubin-sur-Mer	F - CŒUR DE NACRE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14006	Amayé-sur-Orne	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14034	Avenay	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14042	Baron-sur-Odon	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14089	Bougy	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14249	Esquay-Notre-Dame	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14257	Évrecy	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14266	Feuguerolles-Bully	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14274	Fontaine-Étoupefour	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14277	Fontenay-le-Marmion	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14297	Gavrus	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14311	Grainville-sur-Odon	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14122	La Caine	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14349	Laize-Clainchamps	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14393	Maizet	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14396	Maltot	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14438	Mondrainville	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14446	Montigny	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14519	Préaux-Bocage	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14592	Sainte-Honorine-du-Fay	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14408	Saint-Martin-de-May	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14721	Vacognes-Neuilly	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
14747	Vieux	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

14039	Barbery	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14090	Boulon	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14097	Bretteville-le-Rabet	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14100	Bretteville-sur-Laize	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14145	Cauvicourt	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14146	Cauville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14150	Cesny-les-Sources	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14160	Cintheaux	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14162	Clécy	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14171	Combray	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14183	Cossesseville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14207	Croisilles	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14211	Culey-le-Patry	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14226	Donnay	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14248	Espins	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14251	Esson	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14252	Estrées-la-Campagne	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14290	Fresney-le-Puceux	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14291	Fresney-le-Vieux	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14309	Gouvix	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14310	Grainville-Langannerie	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14320	Grimbosq	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14510	La Pommeraye	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14080	Le Bô	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14116	Le Bû-sur-Rouvres	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14741	Le Vey	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14458	Les Moutiers-en-Cinglais	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14404	Martainville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14411	Meslay	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14713	Montillières-sur-Orne	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14455	Moulines	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14461	Mutrécý	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14483	Ouffières	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14589	Saint-Germain-le-Vasson	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14602	Saint-Lambert	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14603	Saint-Laurent-de-Condé	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14635	Saint-Omer	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14656	Saint-Rémy	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14674	Soignolles	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14689	Thury-Harcourt-Le-Hom	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE
14719	Urville	H - CINGAL-SUISSE NORMANDE

14020	Argences	I - VAL ES DUNES
14036	Banneville-la-Campagne	I - VAL ES DUNES
14057	Bellengreville	I - VAL ES DUNES
14119	Cagny	I - VAL ES DUNES
14134	Canteloup	I - VAL ES DUNES
14149	Cesny-aux-Vignes	I - VAL ES DUNES
14163	Cléville	I - VAL ES DUNES
14173	Condé-sur-Ifs	I - VAL ES DUNES
14237	Émiéville	I - VAL ES DUNES
14287	Frénouville	I - VAL ES DUNES
14344	Janville	I - VAL ES DUNES
14456	Moult-Chicheboville	I - VAL ES DUNES
14482	Ouézy	I - VAL ES DUNES
14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	I - VAL ES DUNES
14640	Saint-Pair	I - VAL ES DUNES
14659	Saint-Sylvain	I - VAL ES DUNES
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	I - VAL ES DUNES
14005	Valambray	I - VAL ES DUNES
14761	Vimont	I - VAL ES DUNES

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14009	Amfreville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14012	Angerville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14024	Auberville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14045	Basseneville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14046	Bavent	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14231	Beaufour-Druval	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14070	Beuvron-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14106	Bréville-les-Monts	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14110	Brucourt	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14117	Cabourg	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14198	Cresseveuille	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14203	Cricqueville-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14225	Dives-sur-Mer	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14227	Douville-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14229	Dozulé	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14246	Escoville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14306	Gonneville-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14305	Gonneville-sur-Mer	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14308	Goustranville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14316	Grangues	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14328	Hérouvillette	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14329	Heuland	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14335	Hotot-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14338	Houlgate	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14409	Merville-Franceville-Plage	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14494	Périers-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14499	Petiville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14524	Putot-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14530	Ranville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14550	Rumesnil	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14598	Saint-Jouin	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14606	Saint-Léger-Dubosq	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14657	Saint-Samson	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14660	Saint-Vaast-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14665	Sallenelles	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14698	Touffréville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14724	Varaville	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
14743	Victot-en-Auge	J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14016	Annebault	K - TERRE D'AUGE
14033	Auvillars	K - TERRE D'AUGE
14055	Beaumont-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14077	Blangy-le-Château	K - TERRE D'AUGE
14083	Bonnebosq	K - TERRE D'AUGE
14085	Bonneville-la-Louvet	K - TERRE D'AUGE
14086	Bonneville-sur-Touques	K - TERRE D'AUGE
14091	Bourgeauville	K - TERRE D'AUGE
14093	Branville	K - TERRE D'AUGE
14131	Canapville	K - TERRE D'AUGE
14161	Clarbec	K - TERRE D'AUGE
14218	Danestal	K - TERRE D'AUGE
14230	Drubec	K - TERRE D'AUGE
14238	Englesqueville-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14269	Fierville-les-Parcs	K - TERRE D'AUGE
14280	Formentin	K - TERRE D'AUGE
14302	Glanville	K - TERRE D'AUGE
14541	La Roque-Baignard	K - TERRE D'AUGE
14102	Le Breuil-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14104	Le Brévedent	K - TERRE D'AUGE
14261	Le Faulq	K - TERRE D'AUGE
14285	Le Fournet	K - TERRE D'AUGE
14426	Le Mesnil-sur-Blangy	K - TERRE D'AUGE
14694	Le Torquesne	K - TERRE D'AUGE
14358	Léaupartie	K - TERRE D'AUGE
14032	Les Authieux-sur-Calonne	K - TERRE D'AUGE
14398	Manerbe	K - TERRE D'AUGE
14399	Manneville-la-Pipard	K - TERRE D'AUGE
14466	Norolles	K - TERRE D'AUGE
14500	Pierrefitte-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14514	Pont-l'Évêque	K - TERRE D'AUGE
14533	Repentigny	K - TERRE D'AUGE
14534	Reux	K - TERRE D'AUGE
14555	Saint-André-d'Hébertot	K - TERRE D'AUGE
14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	K - TERRE D'AUGE
14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	K - TERRE D'AUGE
14593	Saint-Hymer	K - TERRE D'AUGE
14601	Saint-Julien-sur-Calonne	K - TERRE D'AUGE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	K - TERRE D'AUGE
14644	Saint-Philbert-des-Champs	K - TERRE D'AUGE
14682	Surville	K - TERRE D'AUGE
14706	Tourville-en-Auge	K - TERRE D'AUGE
14723	Valsemé	K - TERRE D'AUGE
14748	Vieux-Bourg	K - TERRE D'AUGE

14527	Belle Vie en Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14069	Beuwillers	L - LISIEUX NORMANDIE
14126	Cambremer	L - LISIEUX NORMANDIE
14141	Castillon-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14147	Cernay	L - LISIEUX NORMANDIE
14177	Coquainvilliers	L - LISIEUX NORMANDIE
14179	Cordebugle	L - LISIEUX NORMANDIE
14193	Courtonne-la-Meurdrac	L - LISIEUX NORMANDIE
14194	Courtonne-les-Deux-Églises	L - LISIEUX NORMANDIE
14260	Fauguernon	L - LISIEUX NORMANDIE
14270	Firfol	L - LISIEUX NORMANDIE
14293	Fumichon	L - LISIEUX NORMANDIE
14303	Glos	L - LISIEUX NORMANDIE
14326	Hermival-les-Vaux	L - LISIEUX NORMANDIE
14082	La Boissière	L - LISIEUX NORMANDIE
14273	La Folletière-Abenon	L - LISIEUX NORMANDIE
14337	La Houblonnière	L - LISIEUX NORMANDIE
14740	La Vespière-Friardel	L - LISIEUX NORMANDIE
14419	Le Mesnil-Eudes	L - LISIEUX NORMANDIE
14421	Le Mesnil-Guillaume	L - LISIEUX NORMANDIE
14425	Le Mesnil-Simon	L - LISIEUX NORMANDIE
14504	Le Pin	L - LISIEUX NORMANDIE
14520	Le Pré-d'Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14435	Les Monceaux	L - LISIEUX NORMANDIE
14362	Lessard-et-le-Chêne	L - LISIEUX NORMANDIE
14334	L'Hôtellerie	L - LISIEUX NORMANDIE
14366	Lisieux	L - LISIEUX NORMANDIE
14368	Lisores	L - LISIEUX NORMANDIE
14371	Livarot-Pays-d'Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14403	Marolles	L - LISIEUX NORMANDIE
14410	Méry-Bissière-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14431	Mézidon Vallée d'Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14448	Montreuil-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14460	Moyaux	L - LISIEUX NORMANDIE
14473	Notre Dame de Livaye	L - LISIEUX NORMANDIE
14474	Notre Dame d'Estrées Corbon	L - LISIEUX NORMANDIE
14478	Orbec	L - LISIEUX NORMANDIE
14484	Ouilly-du-Houley	L - LISIEUX NORMANDIE
14487	Ouilly-le-Vicomte	L - LISIEUX NORMANDIE
14522	Prêreville	L - LISIEUX NORMANDIE
14540	Rocques	L - LISIEUX NORMANDIE
14571	Saint-Denis-de-Mailloc	L - LISIEUX NORMANDIE
14574	Saint-Désir	L - LISIEUX NORMANDIE
14582	Saint-Germain-de-Livet	L - LISIEUX NORMANDIE
14595	Saint-Jean-de-Livet	L - LISIEUX NORMANDIE
14621	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	L - LISIEUX NORMANDIE
14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	L - LISIEUX NORMANDIE
14626	Saint-Martin-de-Mailloc	L - LISIEUX NORMANDIE
14639	Saint-Ouen le Pin	L - LISIEUX NORMANDIE
14654	Saint-Pierre-en-Auge	L - LISIEUX NORMANDIE
14648	Saint-Pierre-des-Ifs	L - LISIEUX NORMANDIE
14576	Val-de-Vie	L - LISIEUX NORMANDIE
14570	Valorbiquet	L - LISIEUX NORMANDIE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14059	Benerville-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14079	Blonville-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14220	Deauville	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14557	Saint-Arnoult	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14578	Saint-Gatien-des-Bois	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14645	Saint-Pierre-Azif	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14699	Touques	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14701	Tourgéville	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14715	Trouville-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14731	Vauville	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14754	Villers-sur-Mer	M - CŒUR COTE-FLEURIE
14755	Villerville	M - CŒUR COTE-FLEURIE

14001	Ablon	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14041	Barneville-la-Bertran	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14202	Cricqueboeuf	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14243	Équemauville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14286	Fourneville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14299	Genneville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14304	Gonneville-sur-Honfleur	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14333	Honfleur	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14536	La Rivière-Saint-Sauveur	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14687	Le Theil-en-Auge	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14492	Pennedepie	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14528	Quetteville	N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE

**Annexe 3 aux statuts : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,  
à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014**

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14025	Aubigny	O - PAYS DE FALAISE
14043	Barou-en-Auge	O - PAYS DE FALAISE
14053	Beaumais	O - PAYS DE FALAISE
14064	Bernières-d'Ailly	O - PAYS DE FALAISE
14087	Bonnoeil	O - PAYS DE FALAISE
14088	Bons-Tassilly	O - PAYS DE FALAISE
14180	Cordey	O - PAYS DE FALAISE
14190	Courcy	O - PAYS DE FALAISE
14206	Crocly	O - PAYS DE FALAISE
14216	Damblainville	O - PAYS DE FALAISE
14240	Épaney	O - PAYS DE FALAISE
14244	Eraines	O - PAYS DE FALAISE
14245	Ernes	O - PAYS DE FALAISE
14258	Falaise	O - PAYS DE FALAISE
14276	Fontaine-le-Pin	O - PAYS DE FALAISE
14283	Fourches	O - PAYS DE FALAISE
14284	Fourneaux-le-Val	O - PAYS DE FALAISE
14289	Fresné-la-Mère	O - PAYS DE FALAISE
14345	Jort	O - PAYS DE FALAISE
14332	La Hoguette	O - PAYS DE FALAISE
14223	Le Détroit	O - PAYS DE FALAISE
14402	Le Marais-la-Chapelle	O - PAYS DE FALAISE
14427	Le Mesnil-Villement	O - PAYS DE FALAISE
14360	Leffard	O - PAYS DE FALAISE
14343	Les Isles-Bardel	O - PAYS DE FALAISE
14375	Les Loges-Saulces	O - PAYS DE FALAISE
14457	Les Moutiers-en-Auge	O - PAYS DE FALAISE
14381	Louvagny	O - PAYS DE FALAISE
14394	Maizières	O - PAYS DE FALAISE
14405	Martigny-sur-l'Ante	O - PAYS DE FALAISE
14452	Morteaux-Couliboëuf	O - PAYS DE FALAISE
14467	Noron-l'Abbaye	O - PAYS DE FALAISE
14469	Norrey-en-Auge	O - PAYS DE FALAISE
14476	Olendon	O - PAYS DE FALAISE
14486	Ouilly-le-Tesson	O - PAYS DE FALAISE
14497	Perrières	O - PAYS DE FALAISE
14498	Pertheville-Ners	O - PAYS DE FALAISE
14501	Pierrefitte-en-Cinglais	O - PAYS DE FALAISE

Code géographique	Communes	Dénomination du collège électoral
14502	Pierrepont	O - PAYS DE FALAISE
14764	Pont-d'Ouilly	O - PAYS DE FALAISE
14516	Potigny	O - PAYS DE FALAISE
14531	Rapilly	O - PAYS DE FALAISE
14546	Rouvres	O - PAYS DE FALAISE
14588	Saint-Germain-Langot	O - PAYS DE FALAISE
14627	Saint-Martin-de-Mieux	O - PAYS DE FALAISE
14646	Saint-Pierre-Canivet	O - PAYS DE FALAISE
14649	Saint-Pierre-du-Bû	O - PAYS DE FALAISE
14669	Sassy	O - PAYS DE FALAISE
14677	Soulangy	O - PAYS DE FALAISE
14678	Soumont-Saint-Quentin	O - PAYS DE FALAISE
14710	Tréprel	O - PAYS DE FALAISE
14720	Ussy	O - PAYS DE FALAISE
14735	Vendeuvre	O - PAYS DE FALAISE
14737	Versainville	O - PAYS DE FALAISE
14742	Vicques	O - PAYS DE FALAISE
14751	Vignats	O - PAYS DE FALAISE
14753	Villers-Canivet	O - PAYS DE FALAISE
14759	Villy-lez-Falaise	O - PAYS DE FALAISE

**Annexe 4 aux statuts :**

**Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer**

<b>Code géographique</b>	<b>Communes</b>
14030	Authie
14060	Bénouville
14068	Biéville-Beuville
14076	Blainville-sur-Orne
14098	Thue et Mue pour le périmètre des communes historiques de Bretteville-l'Orgueilleuse et Putot-en-Bessin
14101	Bretteville-sur-Odon
14123	Cairon
14125	Cambes-en-Plaine
14137	Carpiquet
14166	Colleville-Montgomery
14167	Colombelles
14181	Cormelles-le-Royal
14215	Cuverville
14221	Démouville
14242	Épron
14254	Éterville
14271	Fleury-sur-Orne
14301	Giberville
14325	Hermanville-sur-Mer

<b>Code géographique</b>	<b>Communes</b>
14288	Le Fresne-Camilly
14365	Lion-sur-Mer
14383	Louvigny
14407	Mathieu
14437	Mondeville
14454	Mouen
14488	Ouistreham
14495	Périers-sur-le-Dan
14542	Rosel
14543	Rots pour le périmètre des communes historiques de Lasson et Rots
14556	Saint-André-sur-Orne
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay
14566	Saint-Contest
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
14610	Saint-Manvieu-Norrey
14666	Sannerville
14685	Thaon
14712	Troarn
14758	Villons-les-Buissons



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA  
TRANSITION ENERGETIQUE - CCTE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	EPCI	GOBE	Alain
33.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
38.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé

41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
61.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
78.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
79.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
80.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien



**2025-01-CS-DB-2**

20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
30.	EPCI	GUERIN	Daniel
31.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
37.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
38.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
46.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
47.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
48.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
49.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
50.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
53.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
54.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
55.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	EPCI	SAINT LO	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
6.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

7.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	79	10	89

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition Energétique pour une croissance verte,

VU, la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2015, relative à la création de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE),

VU, le renouvellement général des mandats et la composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique, actée par délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2020,

VU, l'article 2 du règlement intérieur de la Commission Consultative pour la Transition Energétique, en vigueur,

VU, les délibérations des 15 décembre 2022 et 8 février 2024 du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE relatives à la mise à jour de la composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 janvier 2025.

CONSIDERANT que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

CONSIDERANT que celle-ci est composée à part égale de deux collèges d'élus représentant le SDEC ÉNERGIE et les 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) du département du Calvados.

CONSIDERANT que, l'article 2 du règlement intérieur de la Commission Consultative pour la Transition Energétique - Composition : désignation et modification - prévoit que : (...) *La commission consultative comprend 2 représentants désignés par EPCI à fiscalité propre et un nombre de représentants désignés par le SDEC ENERGIE équivalent au nombre total de représentants des EPCI à fiscalité propre (...)* ».

CONSIDERANT l'enregistrement de démissions et de décès au niveau du collège du SDEC ÉNERGIE et les élections partielles organisées en Commissions Locales d'Energie en septembre et octobre 2024 et lors du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 12 décembre dernier.

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par Mesdames Lucie TANQUEREL, Jessica HUYGHE et Françoise PARIS, respectivement représentantes des collèges de Bayeux Intercom, Seules, Terre et Mer et Vallées de l'Orne et de l'Odon et de Monsieur Armand GOHIER, représentant de Terre d'Auge, pour les travaux de la CCTE.



Madame la Présidente propose :

- de les nommer et d'actualiser ainsi la liste des membres du collège du SDEC ÉNERGIE à la Commission Consultative pour la Transition Energétique, comme suit :

Collège	Représentant	Qualité
Isigny Omaha Intercom	M. BOUGAULT Rémi	2 <sup>ème</sup> VP du BS
	M. LECONTE Jean-Claude	Membre du CS
Bayeux intercom	M. LAUNAY-GOURVES Olivier	Membre du CS
	Mme TANQUEREL Lucie	Membre du CS
Pré Bocage Intercom	M. RUON Vincent	Membre du BS
	M. LECHAT Anthony	Membre du CS
Intercom de la Vire au Noireau	M. MALOISEL Gilles	Membre du BS
	M. BAZIN Hervé	Membre du CS
Seulles, Terres et Mer	M. GUIMBRETIERE Hervé	Membre du BS
	Mme HUYGHE Jessica	Membre du CS
Cœur de Nacre	M. GUILLOUARD Jean-Luc	6 <sup>ème</sup> VP du BS
	M. JOUY Franck	Membre du CS
Vallées de l'Orne et de l'Odon	Mme GODIER Edith	Membre du BS
	Mme PARIS Françoise	Membre du CS
Cingal - Suisse-Normande	M. LAGALLE Philippe	1 <sup>er</sup> VP du BS
	M. LEMAIRE Jean-Paul	Membre du CS
Val es Dunes	M. LE FOLL Alain	Membre du BS
	M. EUDE Christophe	Membre du CS
Normandie Cabourg Pays d'Auge	M. GERMAIN Patrice	Membre du BS
	M. ASMANT Alain	Membre du CS
Terre d'Auge	M. GOHIER Armand	Membre du CS
	Mme THIERRY Linda	Membre du CS
Lisieux Normandie	Mme BAREAU Anne-Marie	Membre du BS
	M. MARIE Alain	Membre du CS
Cœur Cote - Fleurie	M. AMER Nizar	Membre du CS
	M. VAUTIER Dominique	Membre du CS
Pays de Honfleur et Beuzeville	Mme FLEURY Catherine	Membre du BS
	M. BLANCHETIERE Marcel	Membre du CS
Pays de Falaise	M. HEURTIN Jean-Yves	3 <sup>ème</sup> VP du BS
	M. BENOIT Dominique	Membre du CS
Communauté Urbaine de Caen la mer	M. CAPOEN Philippe	Membre du BS
	M. PATINET Sébastien	Membre du CS

- d'acter que la liste des membres du collège des EPCI à FP, reste sans changement :

EPCI à Fiscalité Propre	Représentant
CC Isigny Omaha Intercom	M. LEVEQUE Anthony
	M. POISSON Cédric
CC Bayeux intercom	Mme AUTIN Huguette
	M. LEPAULMIER Jean
CC Pré-Bocage Intercom	M. BRECIN Jean-Yves
	M. DELAMARRE Bruno
CC Intercom de la Vire au Noireau	Mme GOURNEY-LECONTE Catherine
	M. DELIQUAIRE Régis
CC Seules Terre et Mer	M. LABBEY Philippe
	M. LEMOUSSU Daniel
CC Cœur de Nacre	M. DUPONT-FEDERICI Thomas
	M. PAILLETTE Jean-Pierre
CC Vallées de l'Orne et de l'Odon	M. GIRARD Henri
	M. GOBE Alain
CC Cingal - Suisse Normande	M. MAZINGUE Didier
	M. PITEL Gilles
CC Val Ès Dunes	M. DECLERCK Laurent
	M. QUILLET Jean-Pierre
CC Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	M. MORLOT Yoan
	M. PICODOT Géry
CC Terre d'Auge	M. DE KONINCK Thierry
	M. TONON Stéphane
CA Lisieux-Normandie	Mme DROUET Mireille
	Mme FEREMANS Sylvie
CC Cœur Côte Fleurie	M. BENOIST Claude
	M. MARIE Jacques
CC Pays de Honfleur - Beuzeville	M. ANDRIEU Moïse
	M. SAUDIN François
CC du Pays de Falaise	M. GUILLEMOT Jean-François
	M. LE BRET Jacques
Communauté Urbaine Caen la Mer	Mme BURGAT Hélène
	M. LECERF Marc

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique (cf. tableau correspondant ci-dessus) ;
- **CONFIRME** la liste des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique (cf. tableau correspondant ci-dessus) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



**2025-01-CS-DB-2**

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **11 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 FEV. 2025**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS002H1-DE



## Liste des membres

### de la Commission consultative pour la transition énergétique

#### Représentants du SDEC ENERGIE

Collèges électoraux du SDEC ENERGIE	Nom	Prénom	Fonction
Isigny Omaha Intercom	BOUGAULT	Rémi	2ème vice-président, membre du Bureau syndical
	LECONTE	Jean-Claude	Membre du Comité syndical
Bayeux intercom	LAUNAY-GOURVES	Olivier	Membre du Comité syndical
	TANQUEREL	Lucie	Membre du Comité syndical
Pré Bocage Intercom	RUON	Vincent	Membre du Bureau syndical
	LECHAT	Anthony	Membre du Comité syndical
Intercom de la Vire au Noireau	MALOISEL	Gilles	Membre du Bureau syndical
	BAZIN	Hervé	Membre du Comité syndical
Seulles, Terres et Mer	GUIMBRETIERE	Hervé	Membre du Bureau syndical
	HUYGHE	Jessica	Membre du Comité syndical
Cœur de Nacre	GUILLOUARD	Jean-Luc	6ème vice-président, membre du Bureau syndical
	JOUY	Franck	Membre du Comité syndical
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GODIER	Edith	Membre du Bureau syndical
	PARIS	Françoise	Membre du Comité syndical
Cingal Suisse-Normande	LAGALLE	Philippe	1er vice-président, membre du Bureau syndical
	LEMAIRE	Jean-Paul	Membre du Comité syndical
Val es Dunes	LE FOLL	Alain	Membre du Bureau syndical
	EUDE	Christophe	Membre du Comité syndical
Normandie Cabourg Pays d'Auge	GERMAIN	Patrice	Membre du Bureau syndical
	ASMANT	Alain	Membre du Comité syndical
Terre d'Auge	GOHIER	Armand	Membre du Comité syndical
	THIERRY	Linda	Membre du Comité syndical
Lisieux Normandie	BAREAU	Anne-Marie	Membre du Bureau syndical
	MARIE	Alain	Membre du Comité syndical
Cœur Côte Fleurie	AMER	Nizar	Membre du Comité syndical
	VAUTIER	Dominique	Membre du Comité syndical
Pays de Honfleur-Beuzeville	FLEURY	Catherine	Membre du Bureau syndical
	BLANCHETIERE	Marcel	Membre du Comité syndical
Pays de Falaise	HEURTIN	Jean-Yves	3ème vice-président, membre du Bureau syndical
	BENOIT	Dominique	Membre du Comité syndical
Caen-la-Mer	CAPOËN	Philippe	Membre du Bureau syndical
	PATINET	Sébastien	Membre du Comité syndical

## Liste des membres

### de la Commission consultative pour la transition énergétique

#### Représentants des EPCI à fiscalité propre

EPCI	Nom	Prénom	Fonction
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	LEVEQUE	Anthony	Conseiller communautaire
	POISSON	Cédric	Conseiller communautaire
Communauté de communes Bayeux intercom	AUTIN	Huguette	Conseiller communautaire
	LEPAULMIER	Jean	Conseiller communautaire
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	BRECIN	Jean-Yves	Vice-président Prospective et animation territoriale
	DELAMARRE	Bruno	Vice-président environnement
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	GOURNEY-LECONTE	Catherine	Vice-présidente Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, Transition Énergétique, Mobilité
	DELIQUAIRE	Régis	Conseiller communautaire
Communauté de communes Seulles Terre et Mer	LABBEY	Philippe	Conseiller communautaire
	LEMOUSSU	Daniel	Vice-président Protection de l'Environnement, de la Transition Énergétique, du Développement Durable et de la Gestion des ordures ménagères
Communauté de communes Cœur de Nacre	DUPONT-FEDERICI	Thomas	Vice-président Politique environnementale - Mobilités
	PAILLETTE	Jean-Pierre	Conseiller communautaire
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD	Henri	Vice-président développement économique, emploi, maisons de service au public
	GOBE	Alain	Vice-président finances et transition énergétique
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	MAZINGUE	Didier	Conseiller communautaire
	PITEL	Gilles	Conseiller communautaire
Communauté de communes Val Ès Dunes	DECLERCK	Laurent	Vice-président Transition énergétique et milieux naturels
	QUILLET	Jean-Pierre	Vice-président suppléant
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	MORLOT	Yoan	Conseiller communautaire
	PICODOT	Géry	Conseiller communautaire
Communauté de communes Terre d'Auge	DE KONINCK	Thierry	Conseiller communautaire
	TONON	Stéphane	Conseiller communautaire
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	DROUET	Mireille	Conseiller communautaire
	FEREMANS	Sylvie	Vice-présidente développement durable
Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie	BENOIST	Claude	Conseiller communautaire
	MARIE	Jacques	Vice-président
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	ANDRIEU	Moïse	Conseiller communautaire
	SAUDIN	François	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de Falaise	GUILLEMOT	Jean-François	Conseiller communautaire
	LE BRET	Jacques	Conseiller communautaire
Communauté Urbaine Caen la Mer	BURGAT	Hélène	Vice-présidente transition écologique
	LECERF	Marc	Vice-président Environnement, énergies, collecte et valorisation des déchets

11 FEV. 2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS003H1-DE

2025-01-CS-DB-3



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES  
"ENERGIES RENOUVELABLES" ET "MOBILITE DURABLE"**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	EPCI	GOBE	Alain
33.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-yves
38.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 06 février 2025

Objet : Débat d'Orientation budgétaire 2025 - Budget principal et Budgets Annexes "Energies Renouvelables" et "Mobilité Durable"

41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
61.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
77.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
78.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
79.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



**2025-01-CS-DB-3**

22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
52.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
53.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
54.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
55.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
56.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Patricia FIEFFE	CINGAL - SUISSE NORMANDE	MATHON Patrice	CU CAEN LA MER
5.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
6.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
9.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
10.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
11.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	79	11	90

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration Générale, Finances, Cartographie et Usages Numériques » », réunie le 6 janvier 2025,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 janvier 2025.

CONSIDERANT le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, relatif au Budget Principal et aux deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, présenté en séance et transmis aux représentants du Comité Syndical en annexe de la note de synthèse, jointe à la convocation.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025, du budget principal et des deux budgets annexes du SDEC ENERGIE et de valider les perspectives budgétaires proposées qui sont basées sur 5 orientations :

1. Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité ;
2. Poursuivre nos investissements et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations ;
3. Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone ;
4. Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique ;
5. Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2025 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ENERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint au présent acte) ;
- **VALIDE** les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées ;



**2025-01-CS-DB-3**

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le **1 1 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le **1 1 FEV. 2025**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS003H1-DE



Faint, illegible text or signature.



**COMITE SYNDICAL**  
**Jeudi 6 février 2025 –SDEC ÉNERGIE**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**2025**

## PREAMBULE

### Le cadre juridique et réglementaire

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l'énergie et les réseaux. Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d'organiser un débat sur les orientations générales du budget et d'élaborer son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir sa stratégie.

Il est régi par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- l'obligation de l'élaboration d'un rapport d'Orientation Budgétaire ;
- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines ;
- le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- la publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Le SDEC ÉNERGIE exerce ses compétences statutaires, réparties dans trois budgets selon la qualification des services publics.

#### a. Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : moyens généraux communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- Des travaux sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- De la transition énergétique : l'accompagnement à la mise en œuvre des PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé, les audits énergétiques sur les bâtiments, les animations de la Maison de l'Énergie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, ...

#### b. Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités de la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente totale ou partielle d'énergie.

#### c. Le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités de la régie « Mobilité Durable » notamment la réalisation et l'exploitation de bornes de recharges (réseaux Mobisdec) dans le cadre du déploiement du schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (SDIRVE).



Afin de pouvoir débattre des orientations budgétaires, les membres du Bureau syndical et du Comité syndical doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, retranscrite dans un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le SDEC ÉNERGIE produit un Rapport d'Orientation Budgétaire qui couvre les trois budgets et les services publics correspondants.

Dans l'esprit de la réglementation, le Rapport d'Orientation Budgétaire est composé de trois parties :

- Une analyse de la situation budgétaire et financière (sur une période triennale, 2022-2024) ;
- Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- La définition des orientations et perspectives d'activités ; qui permettront d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2025-2026.

## PARTIE I : EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2022-2024

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- des ratios financiers qui permettent d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- du budget principal ;
- du budget annexe « Energies renouvelables »
- du budget annexe « Mobilité durable ».

### **1. EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS**

L'analyse des ratios financiers permet d'évaluer la solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur « la capacité à faire » du SDEC ÉNERGIE.

#### **1.1 LA DETTE**

##### **1.1.1 LA NATURE DE LA DETTE**

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE a contracté un emprunt pour le financement de son immeuble et son remboursement a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette dette est donc nulle sur la période considérée.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence, le SDEC ÉNERGIE n'applique aucun frais de dossier. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

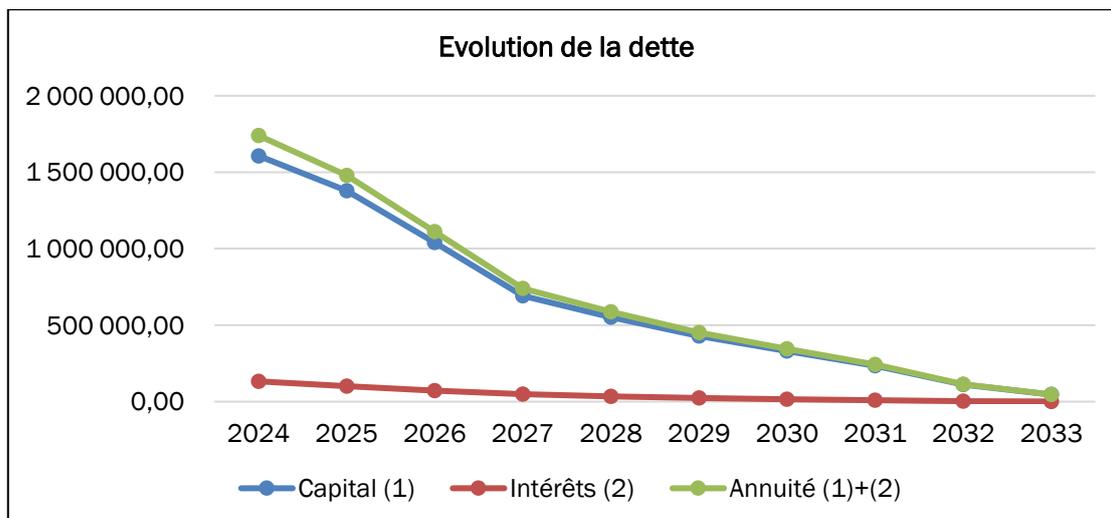
Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

##### **1.1.2 L'EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

La décision du Comité syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur les réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat : diminution constante des annuités (intérêts et du capital des emprunts).

Remboursement annuel	2022	2023	2024
Intérêts	200 K€	150 K€	120 K€
Capital	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 K€</b>	<b>2 050 K€</b>	<b>1 720 K€</b>

Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.



Les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- Le syndicat a 65 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit agricole et la Caisse d'Épargne ;
- La durée des contrats est de 5, 10, 12 ou 18 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.7% pour les emprunts les plus anciens et 0.20% pour les emprunts les plus récents ;
- Aucun emprunt toxique n'a été contractualisé.

Le montant de la dette est de 6,4 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera intégralement remboursé en 2033.

## 1.2 LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat sur une période de 6 mois.

Montant moyen annuel de trésorerie	2022	2023	2024
Budget principal	16 300 K€	19 000 K€	22 500 K€
Budget annexe ENR	650 K€	750 K€	570 K€
Budget annexe MD	2 800 K€	2 400 K€	1 700 K€
<b>Montant consolidé de la trésorerie</b>	<b>19 750 K€</b>	<b>22 150 K€</b>	<b>24 770 K€</b>

L'évolution à la hausse de la trésorerie, depuis quelques années, s'explique par essentiellement trois facteurs :

- a) Un encaissement de recettes de plus en plus régulier :
  - Renforcement de l'équipe comptable permettant de réaliser des appels de fonds pour le remboursement des emprunts et paiement des fonds de concours plusieurs fois par an.
  - Nouvelle modalité de versement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dite « TICFE » (versement mensuel d'une avance d'environ 1 M€) par les services de l'Etat qui permet au syndicat de percevoir la totalité de la taxe sur une année civile contrairement au précédent dispositif.

- b) Le développement d'une ingénierie financière interne permettant de collecter de nouvelles sources de financement (réponses aux appels à projets type ACTEE, fonds vert ...).
- c) Pour l'année 2024 : un report exceptionnel de l'activité travaux sur le second semestre (générant une baisse des décaissements) en raison de difficultés importantes avec les entreprises (faillites, remises en cause des marchés, renégociation des prix ; départ de personnel ...) et de reports de projets décidés par certaines collectivités (l'inflation a renchéri le cout initial des projets portés par les communes qui ont parfois souhaité reporter voire abandonner leurs projets).

Notons que sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement, fixé à 30 jours, s'est amélioré. Le Syndicat honore ses factures dans des délais conformes à la réglementation et permet donc aux prestataires de « préserver » leur propre trésorerie.

Année	2022	2023	2024
Délai Global de Paiement	34.9 jours	29.1 jours	25.9 jours

### 1.3 LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

	2022	2023	2024
CAF brute (a)	14 800 K€	15 700 K€	15 650 K€
Capital remboursé (b)	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
CAF nette (c) = (a)-(b)	12 700 K€	13 800 K€	14 050 K€

La CAF a pour objet de :

- a) **Couvrir le remboursement des emprunts** finançant les travaux d'effacement des réseaux – environ 130 communes bénéficient de ce dispositif financier.
- b) Réaliser les investissements sur les **réseaux d'électricité et d'éclairage public** :
  - Financement de programmes pluriannuels.
- c) De porter l'investissement de la **transition énergétique** sous différentes formes :
  - Financement de 2 programmes pluriannuels notamment l'installation de panneaux solaires et la construction de réseaux de chaleur ;
  - Prise de participation au capital de 2 sociétés de projets ;
  - Projet de création d'une société pour le développement des projets ENR sur notre territoire.
- d) D'engager des **projets expérimentaux, innovants et ambitieux** :
  - Création d'un accompagnement spécifique pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics – CEP3 ;
  - Réalisation d'étude d'autoconsommation collective ;
  - Proposition de services gratuits d'accompagnement des collectivités (études, conseils, animation territoriale ...) ;
  - Lancement d'appel à projets spécifiques pour l'accompagnement financier des collectivités dans leur politique de transition énergétique (ex : dispositif PROGRES – Programme de rénovation des établissements scolaires).

## 2 EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Dans cette partie détaillant la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2024.

### 2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Atténuation de charges	52 K€	64 K€	53 K€
Produits des services	120 K€	170 K€	185 K€
TICFE	11 350 K€	14 600 K€	11 600 K€
Participation des adhérents et autres financeurs	11 830 K€	13 220 K€	15 089 K€
Autres produits de gestion courante	5 060 K€	17 950 K€	5 700 K€
Redevances	4 648 K€	4 897 K€	4 805 K€
Gains ARENH	0 K€	12 539 K€	0 K€
Divers	412 K€	514 K€	895 K€
Produits financiers	1 017 K€	0 K€	0 K€
Produits spécifiques	28 K€	16 K€	28 K€
<b>Total des opérations réelles - a</b>	<b>29 457 K€</b>	<b>46 020 K€</b>	<b>32 655 K€</b>
<b>Total des opérations d'ordre - b</b>	<b>6 400 K€</b>	<b>6 900 K€</b>	<b>7 250 K€</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>35 857 K€</b>	<b>52 920 K€</b>	<b>39 905 K€</b>

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements émis par des organismes (pour congé maternité, pour indemnités journalières ...) et à la participation des agents au financement des titres restaurant.

Les produits de services couvrent les mises à disposition de moyens généraux et humains pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale.

Le niveau de la TICFE revient à une situation comparable à l'exercice 2022, après une année exceptionnelle en raison du changement de modalités de perception de la taxe.

*Pour rappel, la gestion de la TICFE est dorénavant totalement prise en charge par les services de l'Etat. Le Syndicat n'a donc plus de mission de contrôle ni de suivi de la perception de cette taxe auprès des fournisseurs d'électricité, tant au niveau de la consommation d'électricité qu'au niveau de son montant.*

La participation des adhérents correspond à une part du financement des travaux ou services réalisés, après déduction des subventions perçues et des aides financières apportées par le syndicat. L'augmentation du montant s'explique notamment par le changement de méthode comptable de la perception de l'APCR (aide pour les communes rurales du conseil départemental).

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement composés :

- Des redevances du contrat de concession Electricité et du contrat concession Gaz ;
- De partenariat avec des tiers privés ou publics (société Orange, partenariat avec la FNCCR pour la mise en place du programme ACTEE) ;
- Des remboursements des sinistres sur biens du syndicat liés aux aléas climatiques. Lors de la tempête CIARAN, les nombreux dégâts et dommages aux biens du réseau d'éclairage public ont été pris en charge par la compagnie d'assurance du syndicat à hauteur de 130 000 €.

Les produits spécifiques concernent le produit de cession financière.

### 2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Charges à caractère général	8 100 K€	10 500 K€	7 675 K€
<i>Compétences</i>	7 000 K€	9 500 K€	6 570 K€
<i>Hors compétences</i>	1 100 K€	1 000 K€	1 105 K€
Charges du personnel	3 800 K€	4 200 K€	4 870 K€
Atténuation de produits	1 830 K€	1 980 K€	1 805 K€
<i>TICFE</i>	1 715 K€	1 850 K€	1 680 K€
<i>Redevance R2</i>	115 K€	130 K€	125 K€
Autres charges de gestion courante	573 K€	11 703 K€	1 900 K€
<i>Frais des élus</i>	115 K€	125 K€	115 K€
<i>Versement de subventions</i>	442 K€	368 K€	1 545 K€
<i>Dépenses informatiques</i>	16 K€	210 K€	240 K€
<i>Reversement ARENH</i>	0 K€	11 000 K€	0 K€
Charges financières	196 K€	150 K€	120 K€
Charges spécifiques	57 K€	35 K€	20 K€
Dotation aux provisions pour risques	50 K€	500 K€	600 K€
Total des opérations réelles - a	14 606 K€	29 068 K€	16 990 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 500 K€	17 350 K€	20 475 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>31 106 K€</b>	<b>46 418 K€</b>	<b>37 465 K€</b>

Les charges à caractère général - hors compétences - restent maîtrisées autour d'1 M€ depuis 3 ans malgré la période inflationniste. Cette situation s'explique par l'exécution de marchés publics permettant de contenir l'envolée des prix et par la réduction ou l'annulation de certaines dépenses (ex : prestations de services).

Les charges à caractère général – rattachées aux compétences – enregistrent une forte baisse par rapport à 2023 par une consommation contenue d'énergie (mesures de sobriété énergétique).

L'évolution des charges de personnel sera analysée en partie 2.

Les opérations d'ordre permettent :

- De retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.
- De passer des écritures entre sections et à l'intérieur de chaque section.

Elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations :

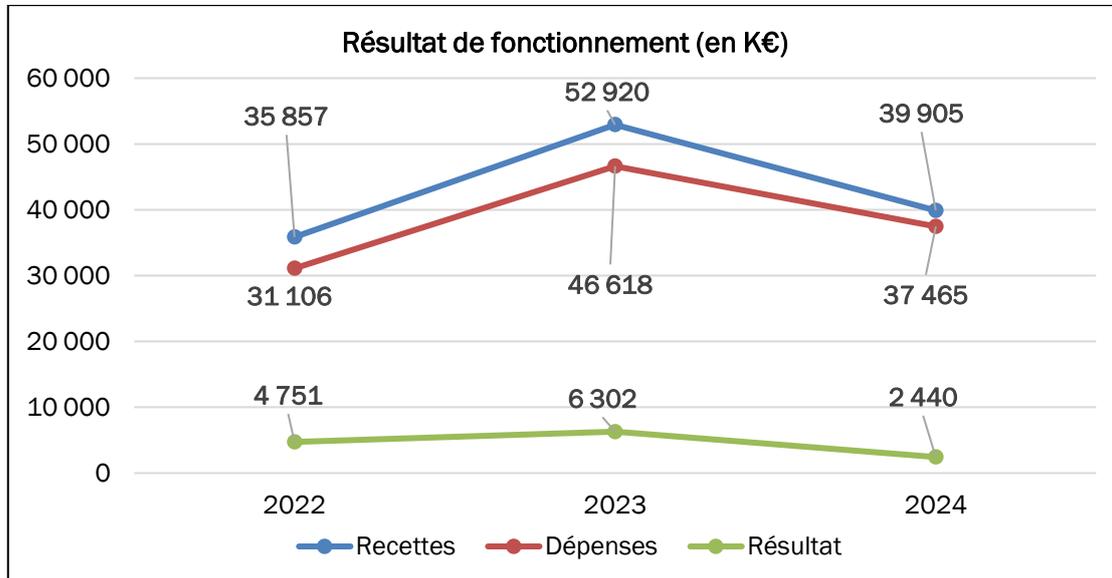
- Incorporelles : acquisition de logiciels ;
- Corporelles : installation des infrastructures et équipements des réseaux Electricité et Eclairage public, des réseaux techniques de chaleur ...

**Les opérations d'ordre** consistent la première dépense de fonctionnement et **viennent amputer significativement le résultat de la section.**

Une réflexion est engagée pour analyser précisément le cadre réglementaire des opérations d'ordre et les conséquences d'éventuels changements de méthodes comptables.

### 2.1.3. Le résultat de la section de fonctionnement

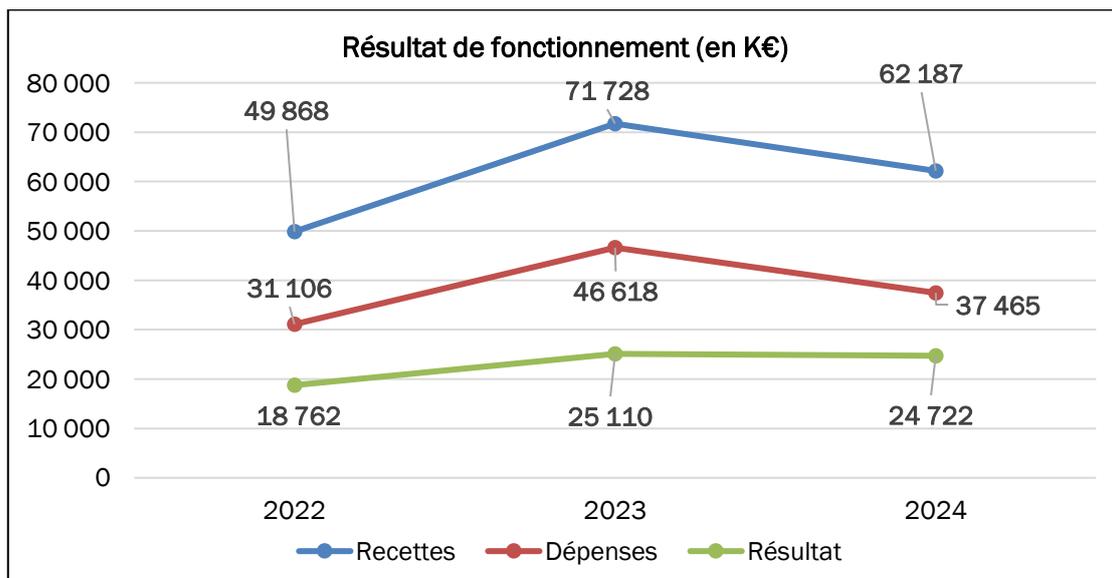
#### Sans le résultat reporté N-1



Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire mais s'érode en raison principalement de la forte progression du montant des opérations d'ordre qui correspond aux dotations aux amortissements des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Cette problématique nécessite une expertise approfondie de la gestion du patrimoine du Syndicat notamment des immobilisations acquises pour les réseaux.

#### Avec le résultat reporté N-1



## 2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.2.1. Les recettes d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Dotations et fonds divers	5 971 K€	1 386 K€	3 950 K€
<i>Affectation du résultat</i>	4 676 K€	0 K€	2 825 K€
<i>FCTVA</i>	1 295 K€	1 386 K€	1 125 K€
Subventions d'investissement	13 289 K€	13 850 K€	10 140 K€
Immobilisations	0 K€	34 K€	5 K€
Opérations sous mandat	700 K€	1 190 K€	710 K€
Autres	0 K€	0 K€	35 K€
<b>Total des opérations réelles - a</b>	<b>19 960 K€</b>	<b>16 360 K€</b>	<b>14 740 K€</b>
<b>Total des opérations d'ordre - b</b>	<b>16 778 K€</b>	<b>18 450 K€</b>	<b>21 172 K€</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>36 738 K€</b>	<b>34 910 K€</b>	<b>36 012 K€</b>

Le montant des dotations peut varier selon le niveau d'affectation du résultat porté en section d'investissement et selon le niveau de dépenses éligibles au FCTVA.

Les opérations sous mandats portent sur la réalisation de travaux d'effacement des réseaux dont une part est financée par la participation des communes.

Les subventions d'investissement regroupent différentes ressources issues de tiers publics et privés :

- L'Etat avec le FACÉ, la PCT ou le Fonds vert ;
- Les collectivités territoriales comme la Région ou le Département ;
- Les organismes privés (Enedis, lotisseurs) ;
- Les collectivités adhérentes, à travers le mécanisme du fonds de concours.

La baisse des subventions perçues de la part du FACÉ est due à la complexité des échanges avec le nouveau système informatique (retard dans l'instruction des dossiers). Un report pour partie des subventions sera réalisé sur l'exercice 2025.

### 2.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Remboursement d'emprunt	2 160 K€	1 992 K€	1 629 K€
Immobilisations incorporelles	193 K€	294 K€	80 K€
Subventions d'équipement versées aux tiers	65 K€	86 K€	611 K€
Immobilisations corporelles dont :	502 K€	230 K€	660 K€
<i>Transition Energétique (Réseaux chaleur)</i>	240 K€	90 K€	410 K€
<i>Autres investissements (véhicules, mobiliers, agencement)</i>	262 K€	140 K€	250 K€
Immobilisations en cours - Travaux sur réseaux <i>Effacement, Eclairage public, Raccordement ...)</i>	21 800 K€	27 800 K€	22 050 K€
Immobilisations financières	0 K€	18 K€	165 K€
Opérations sous mandat	1 155 K€	1 900 K€	1 800 K€
<b>Total des opérations réelles - a</b>	<b>25 875 K€</b>	<b>32 320 K€</b>	<b>26 995 K€</b>
<b>Total des opérations d'ordre - b</b>	<b>6 720 K€</b>	<b>8 100 K€</b>	<b>7 950 K€</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>32 595 K€</b>	<b>40 420 K€</b>	<b>34 945 K€</b>

La tendance baissière continue du remboursement du capital d'emprunt est conforme à la fin du dispositif d'étalement de charges.

Le montant des subventions d'équipement versées est en nette progression par changement de méthode comptable. Le SDEC ENERGIE perçoit l'APCR pour les travaux d'effacement des réseaux et reverse le montant aux communes bénéficiaires. Le reversement de l'APCR représente 80 % du montant total.

Les immobilisations corporelles correspondent à la prise en charge de la construction de réseau de chaleur (62% des dépenses) et aux travaux d'agencement des locaux du syndicat

Les immobilisations en cours couvrent les travaux sur les réseaux :

- D'électricité – raccordement, effacement, sécurisation ;
- D'éclairage public et de signalisation lumineuse.

L'évolution du montant des dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public dépend de la combinaison de multiples paramètres :

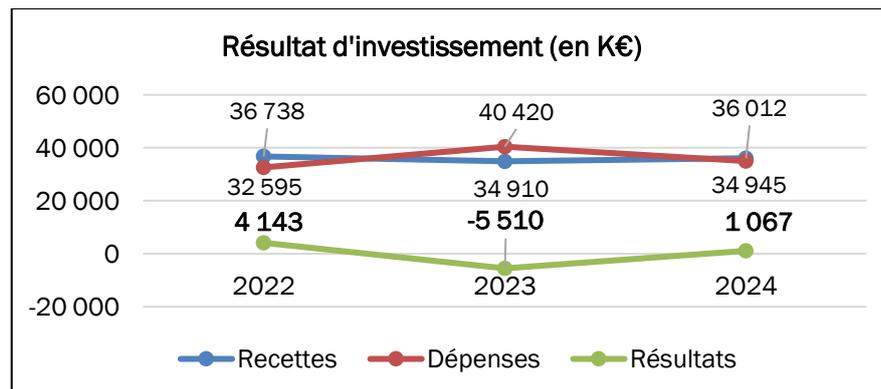
- Le nombre d'affaires engagées les années passées ;
- Les décisions des collectivités d'investir dans les réseaux et la transition énergétique ;
- La capacité à faire du syndicat notamment en ressources humaines ;
- La capacité à faire des entreprises titulaires de marchés.

Notons que le Syndicat a été confronté à des difficultés :

- Externes - certaines entreprises n'ont pu exécuter les marchés et réaliser les travaux commandés ;
- Internes - recrutements difficiles des agents pour prendre en charge l'activité et les missions.

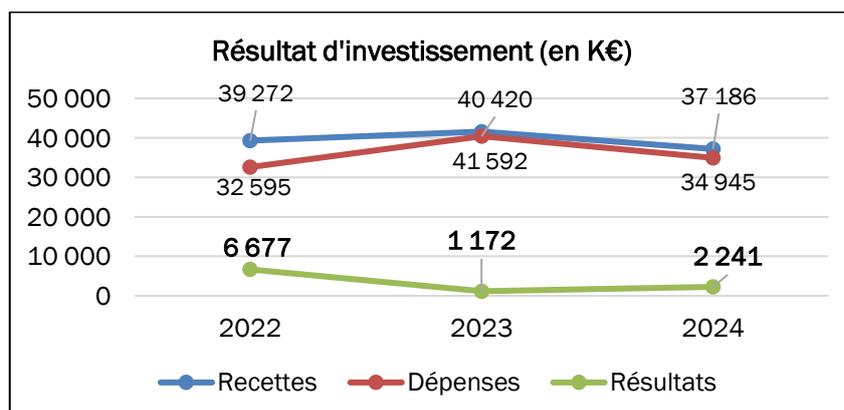
### 2.2.3. Le résultat de la section d'investissement

#### Sans le résultat reporté N-1



Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations. Autrement dit, les seules recettes réelles ne suffisent pas à financer les programmes de travaux sur réseaux (électricité et éclairage public) et de la transition énergétique.

#### Avec le résultat reporté N-1



## 2.2.4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

### La formation du résultat de fonctionnement – Comment est formé le résultat reporté ?

Le montant significatif du résultat de fonctionnement s'explique par l'imputation à la section de fonctionnement de recettes dédiées aux financements des infrastructures et des équipements des réseaux d'électricité et à la transition énergétique mais aussi de la transition énergétique.

La perception de la TICFE (11,5 M€) et de la redevance d'investissement (3,5 M€) en section de fonctionnement vient « artificiellement » alimenter le résultat de fonctionnement. (15 M€) alors que la plus grande partie de ces recettes est dédiée au financement des investissements.

Sans ces imputations en fonctionnement, le résultat de la section de fonctionnement serait tout autre.

### L'utilisation du résultat de fonctionnement – A quoi sert le résultat reporté ?

Le **résultat reporté excédentaire** de la section de fonctionnement permet d'intervenir à deux niveaux :

- Financer une politique de mise à disposition de ressources en matière d'ingénierie technique et de services proposés aux collectivités. Citons par exemple la réalisation de missions d'animation de la Maison de l'Energie, l'accompagnement à l'élaboration de PCAET, la production d'études de faisabilité de production ENR, la sollicitation de conseils juridiques dans le cadre de création de sociétés privées,...
- Couvrir les besoins de financement de la section d'investissement notamment de financer les dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi les investissements en faveur de la transition énergétique.

RESULTATS CONSOLIDES			
AVEC les opérations d'ordre, AVEC les résultats reportés et AVEC les restes à réaliser			
Budget principal - fonctionnement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (a)	4 753 754,46€	6 352 746,36€	2 422 122,07€
Résultat de la section – exercice N-1 (b)	14 004 009,21€	18 757 762,67€	22 282 078,37€
<b>Résultat cumulé – c=a+b</b>	<b>18 757 762,67€</b>	<b>25 110 509,03€</b>	<b>24 704 552,96€</b>
Budget principal - Investissement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (d)	4 142 251,67€	-5 502 966,59€	1 067 953,21€
Résultat de la section – exercice N-1 (e)	2 534 474,92€	6 676 725,59€	1 173 760,00€
<b>Résultat cumulé – f=d+e</b>	<b>6 676 725,59€</b>	<b>1 173 760,00€</b>	<b>2 241 713,21€</b>
<b>Résultat des restes à réaliser - g</b>	<b>-5 768 372,22€</b>	<b>-4 002 190,66€</b>	<b>-9 371 805,28€</b>
<b>Besoin de financement – h=f+g</b>	<b>908 353,37€</b>	<b>-2 828 430,66€</b>	<b>- 7 130 092,07€</b>
<b>Résultat consolidé de l'exercice -i=c+h</b>	<b>19 666 116,04€</b>	<b>22 282 078,37€</b>	<b>17 574 460,89€</b>

L'excédent de résultat de la section de fonctionnement a été mobilisé à hauteur d'environ **10 M€** pour couvrir les besoins d'investissement des années 2023 et 2024.

### 3. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

#### 3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 3.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Vente de produits	92 K€	100 K€	101 K€
Subventions de fonctionnement	24.5 K€	21 K€	19 K€
Autres produits de gestion courante	2.4 K€	1 K€	1 K€
Produits exceptionnels - subventions d'équilibre	0 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles (a)	118.9 K€	122 K€	121 K€
Total des opérations d'ordre (b)	22 K€	27 K€	29 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>140.9 K€</b>	<b>149K€</b>	<b>150 K€</b>

Le montant de la vente d'électricité renouvelable dépend directement du niveau de production des 19 centrales photovoltaïques en service.

A noter que trois nouvelles centrales ont été mises en service en toute fin d'année pour porter le parc à 22 installations et n'ont pas généré de recettes supplémentaires en 2024. La production d'énergie devrait générer davantage de recettes en 2025.

Les forfaits appelés auprès des collectivités permettent de supporter les coûts de maintenance. Ces recettes permettent, depuis 2022, de présenter un résultat excédentaire de la section de fonctionnement et de s'affranchir d'une subvention d'équilibre venant du budget principal.

##### 3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	20 K€	26 K€	28 K€
Charges du personnel	29 K€	58.5 K€	59.5 K€
Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	2.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	2.5 K€	9.5 K€	10 K€
Impôts sur les bénéfices	0 K€	10.5 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	51.5 K€	104.5 K€	100 K€
Total des opérations d'ordre - b	36.5 K€	44 K€	64 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>88 K€</b>	<b>148.5 K€</b>	<b>164 K€</b>

Les charges à caractère général évoluent à la hausse du fait du nombre d'installations qui augmente (frais d'entretien).

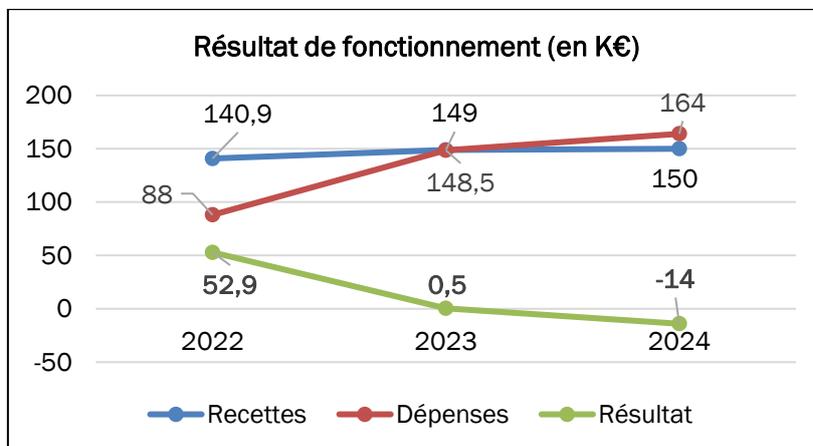
La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition du personnel passant de 0,5 à 1 équivalent temps plein (ETP) en 2023 et la revalorisation des coûts salariaux.

Les charges exceptionnelles correspondent à une régularisation d'écritures comptables.

Les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements des centrales de panneaux solaires. Elles progressent selon le rythme d'acquisition et d'installation de nouvelles centrales.

### 3.1.3. Le résultat de fonctionnement

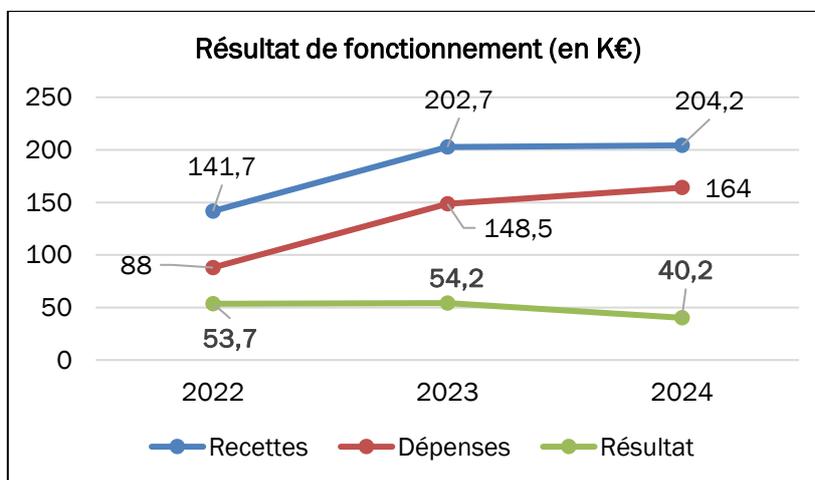
Sans le résultat reporté :



Dès 2023, le résultat s'érode en raison de l'augmentation des frais de personnel (passage de 0.5 à 1 ETP).

Le résultat devient déficitaire en 2024 en raison du montant des opérations d'ordre notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et de l'absence de recettes concernant les 3 installations mises en service en fin d'année 2024 dont la production ne sera valorisée qu'en 2025.

Avec le résultat reporté :



Le résultat de fonctionnement est excédentaire sur la période triennale par intégration du résultat reporté N-1.

### 3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 3.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations réelles - a	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations d'ordre - b	37 K€	44 K€	64 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>129 K€</b>	<b>69 K€</b>	<b>69 K€</b>

Les subventions d'investissement participent au financement des projets d'installation de centrales de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

Les subventions d'investissement proviennent de la Région et des collectivités.

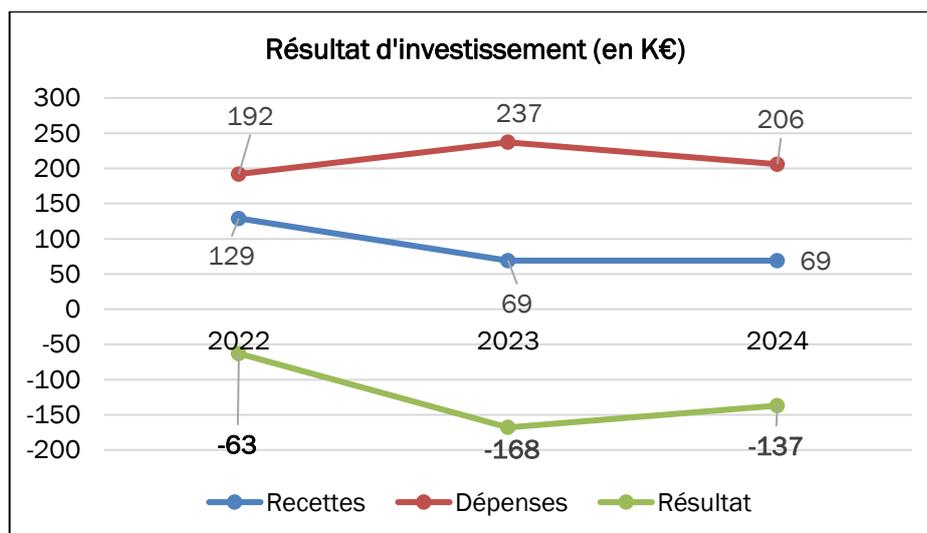
#### 3.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Installations de centrales PV	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations réelles - a	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations d'ordre - b	22 K€	27 K€	29 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>192 K€</b>	<b>237 K€</b>	<b>206 K€</b>

Pour le budget annexe « ENR », l'ensemble des dépenses d'investissement est consacré à l'acquisition et à l'installation des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics.

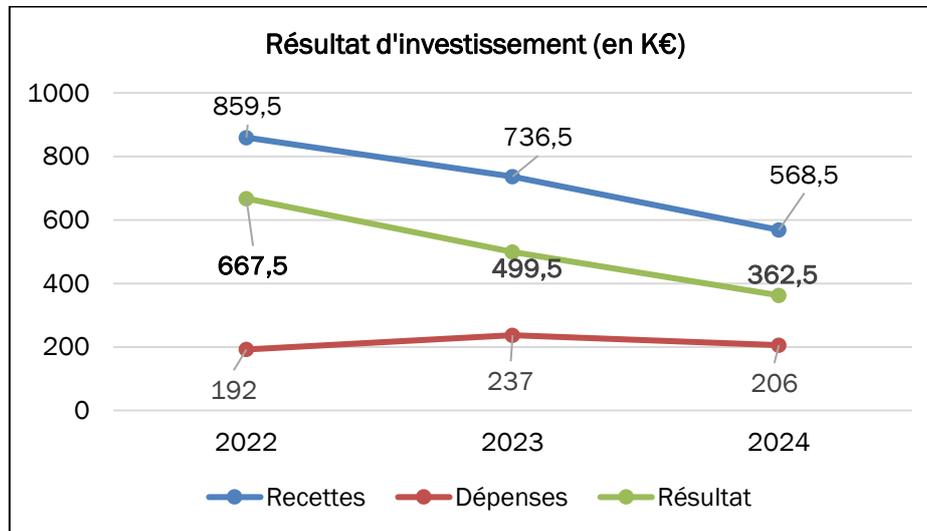
#### 3.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat de la section d'investissement est déficitaire en raison du montant d'acquisition et d'installation de centrales de panneaux solaires supérieur au niveau de subventions perçues.

Avec le résultat reporté :



Le résultat devient excédentaire en intégrant le report de résultat N-1 bénéficiant de la dotation initiale versée en 2018.

#### 4. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

##### 4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 4.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « Mobilité durable »	2022	2023	2024
Vente de produits	370 K€	453 K€	767 K€
Forfaits de maintenance et d'exploitation	4 K€	9.5 K€	20.5 K€
Autres produits de gestion courante	0 K€	0 K€	53.5 K€
Produits exceptionnels – subventions d'équilibre	218 K€	245 K€	345 K€
<b>Total des opérations réelles - a</b>	<b>592 K€</b>	<b>707.5 K€</b>	<b>1 186 K€</b>
Total des opérations d'ordre - b	155.5 K€	158 K€	200 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>747.5 K€</b>	<b>865.5 K€</b>	<b>1 386 K€</b>

Les produits de la vente sont en très nette progression (+ 108% entre 2022 et 2024) en raison :

- De la dynamique engagée de la mobilité électrique (le seuil des 2 Millions de véhicules électriques mis en service est atteint en novembre 2024 et le seuil des 150 000 bornes implantées sur le territoire français est dépassé en novembre également) ;
- Du déploiement de 89 bornes supplémentaires pour porter le réseau Mobisdec à 335 IRVE (bornes) ;
- De la revalorisation des tarifs de recharge appliqués aux usagers.

La participation des collectivités vise la couverture des frais de maintenance pour les bornes installées hors schéma directeur.

Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une subvention d'équilibre.

#### 4.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	391.4 K€	433.5 K€	881 K€
Charges du personnel	60 K€	80 K€	94.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	0 K€	16 K€	16.5 K€
Impôts	0.2 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	451.6 K€	529.5 K€	992 K€
Total des opérations d'ordre - b	291 K€	340 K€	389 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>742.6 K€</b>	<b>869.5 K€</b>	<b>1 381 K€</b>

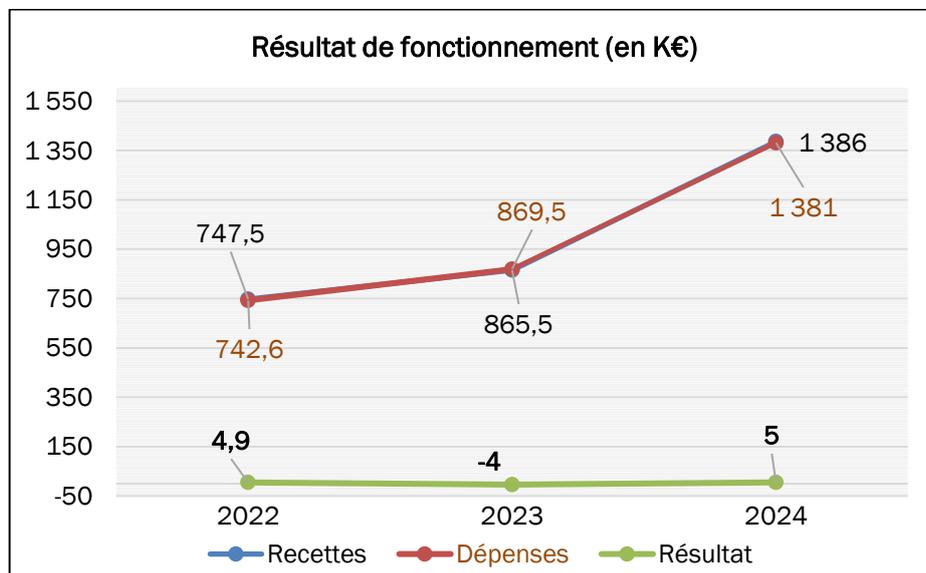
Les charges à caractère général sont en nette augmentation en raison du coût d'achat d'énergie, du nombre croissants de recharge (donc plus d'électricité distribuée) et des frais de maintenance des IRVEs (proportionnels au nombre de bornes installées).

La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition d'agent passant de 1 à 1,5 ETP et la revalorisation des coûts salariaux.

#### 4.1.3. Le résultat de fonctionnement

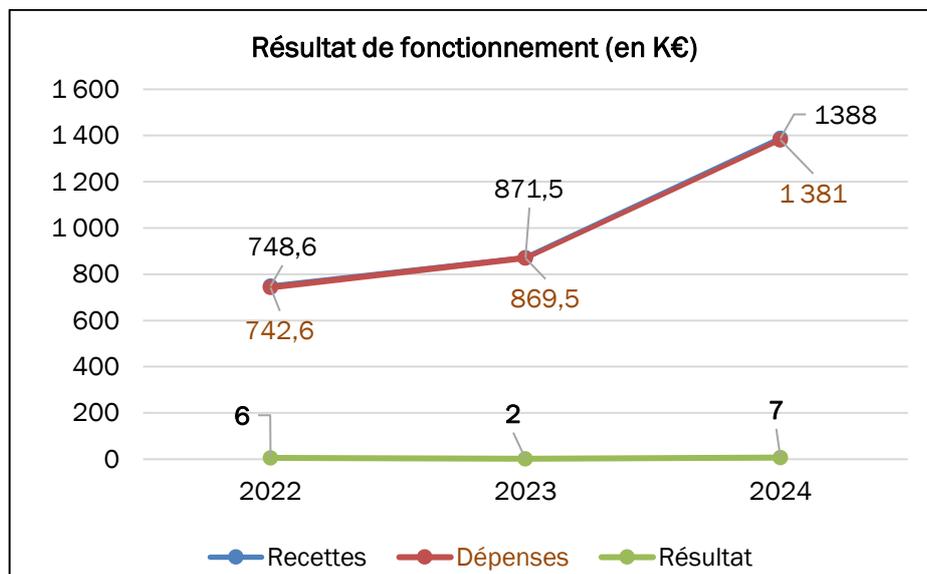
Le résultat de la section de fonctionnement s'équilibre en raison du versement d'une subvention d'équilibre chaque année.

Sans le résultat reporté :



Malgré un contexte général favorable à la mobilité durable, le montant des recettes de la vente de charges, certes en progression constante, ne couvre pas la totalité des dépenses. Cette situation renvoie à la question de l'équilibre financier de ce service public. Une analyse approfondie en 2025 devrait permettre de proposer les ajustements nécessaires pour tendre vers un équilibre des comptes.

Avec le résultat reporté :



#### 4.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

##### 4.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations réelles (a)	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations d'ordre (b)	291 K€	340 K€	389 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>312 K€</b>	<b>659 K€</b>	<b>814 K€</b>

Les subventions d'investissement proviennent principalement de l'Etat (programme FACÉ et ADVENIR) et de la Région

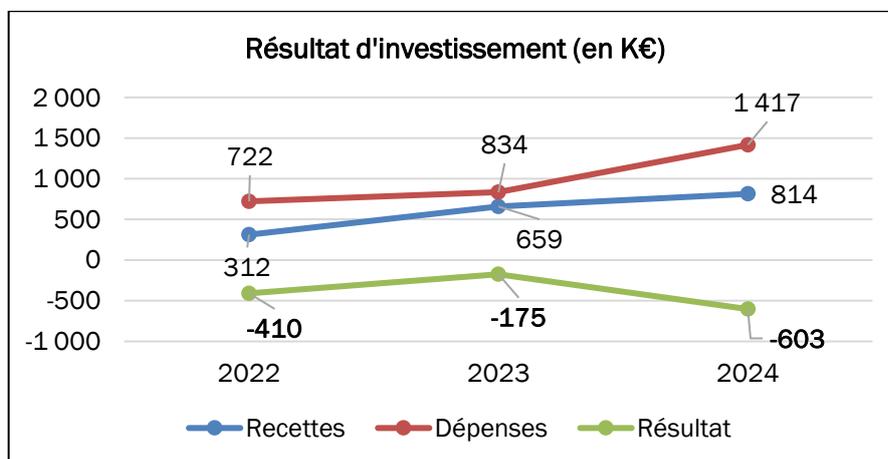
##### 4.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles	67.5 K€	39 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	29 K€	51 K€	117 K€
Installations IRVE	470 K€	586 K€	1 100 K€
Total des opérations réelles (a)	566.5 K€	676 K€	1 217 K€
Total des opérations d'ordre (b)	155.5 K€	158 K€	200 K€
<b>TOTAL DES OPERATIONS c=a+b</b>	<b>722 K€</b>	<b>834 K€</b>	<b>1 417 K€</b>

Pour le budget annexe MD, les dépenses d'investissement couvrent l'acquisition et l'installation des bornes de recharge mais aussi le changement de technologie (carte et compteurs MID).

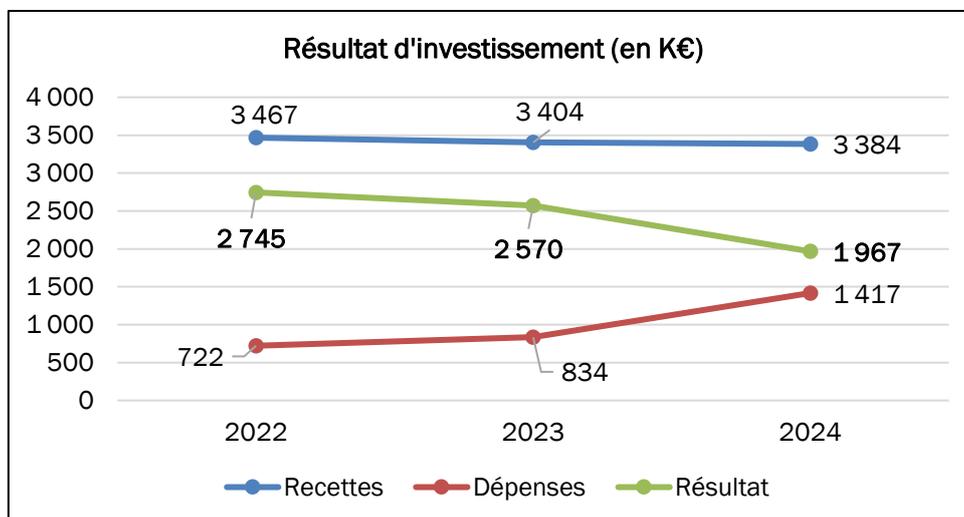
#### 4.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des nouvelles dotations aux amortissements.

Avec le résultat reporté



Le résultat d'investissement devient excédentaire par la dotation initiale versée en 2018, qui génère un résultat reporté.

Les résultats (de fonctionnement et d'investissement) hors résultats reportés confirment un déficit qui doit être en partie résorbé par la mise en place de mesures : redéploiement des investissements, revalorisation de la tarification, questionnement du renouvellement des premières bornes.

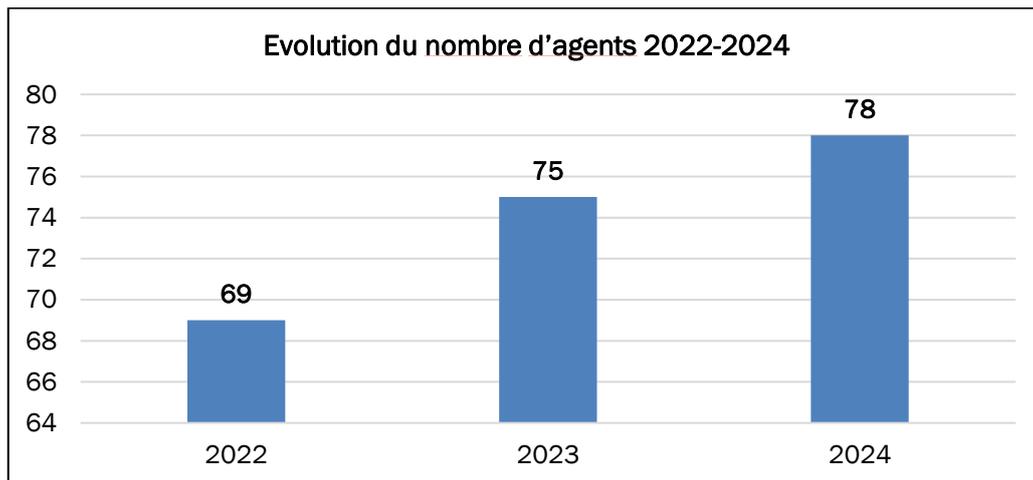
Ces hypothèses seront expertisées en 2025 pour évaluer leurs efficacités sur la résorption des déficits.

## PARTIE II : EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2022-2024

### 1. LE PROFIL DES AGENTS

#### 1.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS 2022-2024

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



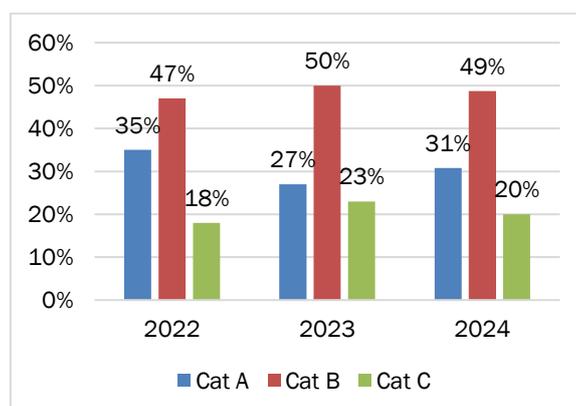
L'augmentation du nombre d'agents, en 2024, s'explique par :

- Le recrutement d'agents (postes ouverts en 2023 et pourvus en 2024, postes ouverts en 2024)
- Le recours au service du CDG 14 pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels, notamment d'accroissement temporaire d'activité (2022-2024).

Il est à noter que le SDEC ÉNERGIE enregistre 41 mouvements de personnel, sur la période 2022-2024 :

- Les départs d'agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...)
- Le recrutement d'agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activités ;
- Soit un solde positif de 9 agents supplémentaires sur la période 2022-2024.

#### 1.2. REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE



En complément du graphe ci-dessus :

La parité des effectifs est respectée au Syndicat depuis de nombreuses années,

Les emplois d'encadrement sont occupés par des agents masculins, à hauteur de 55 %.

Les emplois techniques restent majoritairement occupés par des agents masculins et les emplois administratifs restent un domaine à forte dominante féminine.

Le rattachement des agents aux trois catégories reste stable : une majorité d'agents de catégorie B, un tiers d'agents de catégorie A et 20% d'agents de catégorie C.

L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement pour la prise de compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...).

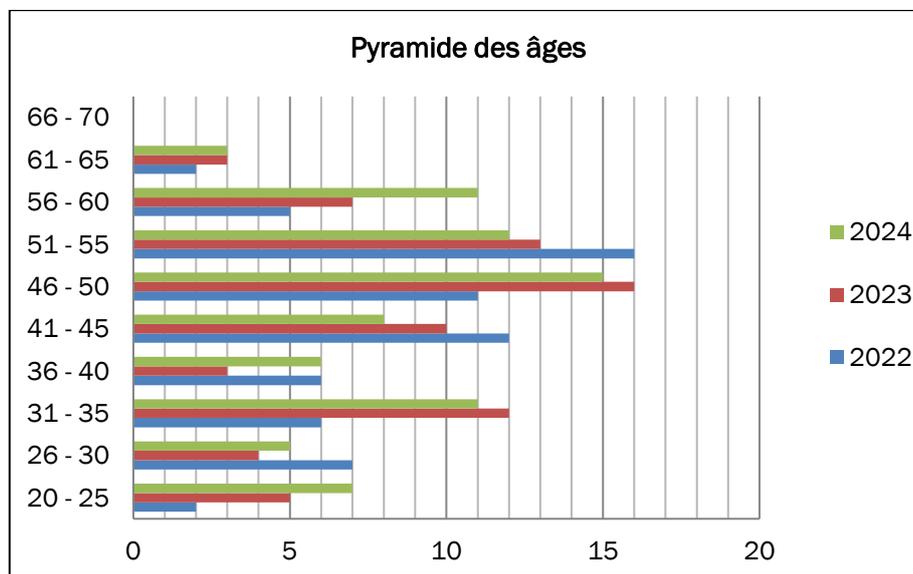
### 1.3. PYRAMIDE DES AGES

L'âge moyen des agents est de 43 ans ; en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues et du départ en retraite de deux agents.

Parmi les 5 arrivées en 2024, 4 agents ont moins de 35 ans.

L'enjeu, pour le SDEC ÉNERGIE, est d'anticiper les départs en retraite :

- A court terme, 11 agents au plus tard dans 10 ans ;
- A moyen terme, 12 agents au plus tard dans 15 ans ;
- A long terme, 15 agents au plus tard dans 20 ans.



Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le recrutement de jeunes actifs permet d'anticiper le départ d'agents et d'accompagner leurs apprentissages par une phase d'intégration et de tutorat.

## 1.4. TEMPS DE TRAVAIL

### Le temps de travail effectif

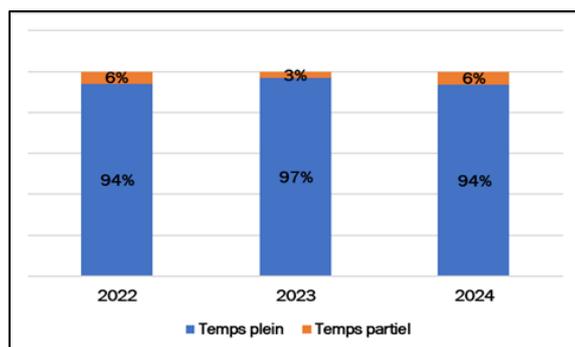
Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jour de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de plages horaires obligatoires. A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des actions évènementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energies Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet de compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

### Le temps partiel

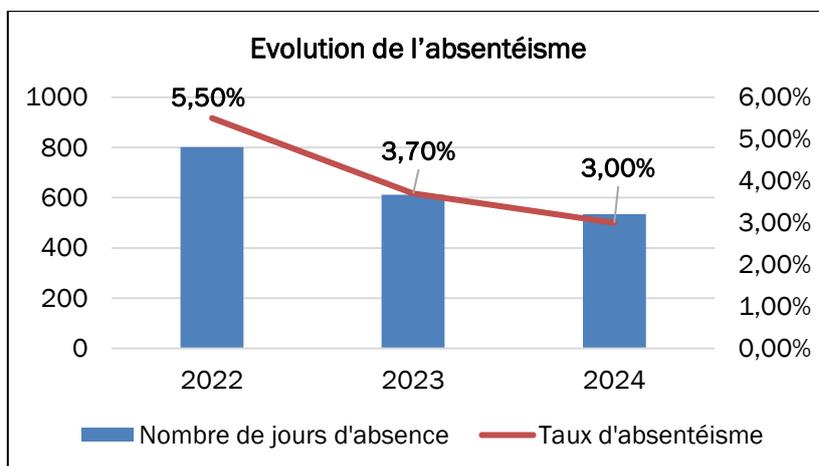
Tous les postes sont ouverts à temps complets et 6 % des agents (5 agents) ont demandé un temps partiel de 80 % en 2024. Le temps partiel « non travaillé » représente 1 ETP.



### L'absentéisme

L'absentéisme correspond aux seuls arrêts « maladie » et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité ...

En 2024, le taux d'absentéisme est de 3%, ce qui représente 2,3 ETP.



Après un pic en 2022 à 5,5%, le taux d'absentéisme suit une baisse en 2023 (3,7%) confirmée en 2024 pour atteindre 3%.

Il convient de noter les caractéristiques de l'absentéisme qui :

- Concerne les services administratifs comme les services techniques ;
- Vise les 3 catégories d'agents ;
- Se traduit par des absences longues d'un nombre limité d'agents, de plusieurs semaines voire mois.

La mise en place de mesures concrètes visant l'accompagnement des agents et le bien-être au travail contribue à l'amélioration de la situation.

### **Le Compte Epargne Temps – CET**

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières. Le nombre de jours de congés à prendre obligatoirement dans l'année est de vingt. L'alimentation du CET est subordonnée à cette condition. Par ailleurs, le CET est plafonné à soixante jours.

Le CET est ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels à temps complet ou non. Cette ouverture est de droit si l'agent en fait la demande.

Les vingt premiers jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Pour les jours excédant ce seuil, l'agent territorial a trois options :

- Le maintien des jours sur le CET, avec un plafond maximum de soixante jours ;
- La prise en compte en épargne retraite au sein du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ;
- L'indemnisation forfaitaire variable en fonction de la catégorie hiérarchique.

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL cumulé au 31/12/2024
Nombre total de jours en CET	435	359.5	170.5	965
Nombre d'agents par catégorie	23	39	16	78
Nombre moyen de jours CET par agent	19	9	11	13

## **1.5. LA REMUNERATION DES AGENTS**

### **Les composantes de la rémunération des agents**

La rémunération totale de l'agent de la Fonction publique est structurée en 3 parties :

- La rémunération principale obligatoire,
- La rémunération secondaire,
- Les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement ;
- la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire. Pour rappel, le RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

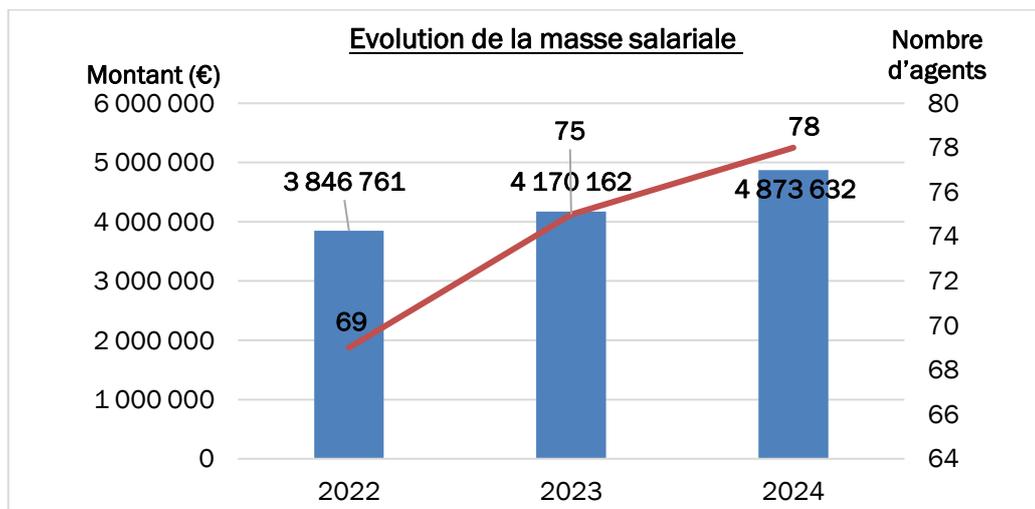
- L'IFSE est une indemnité versée mensuelle ;
- Le CIA est un complément indemnitaire annuel. Il est facultatif.

Au SDEC ÉNERGIE, après publication des différents décrets concernant chacune des filières, Il a été instauré pour la filière administrative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour la filière technique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon le cadre d'emploi des agents.

Les éléments accessoires (5% de la rémunération totale) concernent la prise en charge de la protection sociale ou des titres restaurants ou les heures supplémentaires.

### L'évolution des charges de personnel

Les charges de personnel suivent une tendance à la hausse sur la période 2022-2024.



La hausse des charges du personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- a) La hausse des effectifs par l'intégration de nouvelles recrues ;
- b) La revalorisation du régime indemnitaire ;
- c) Les évolutions de carrière (avancements d'échelon et de grade, révision des grilles, la revalorisation de la valeur du point et l'augmentation des cotisations « retraite »

Facteurs d'augmentation	2022/2024
a) Recrutement d'agents	646 150€
b) Revalorisation du régime indemnitaire	245 000€
c) Evolutions de carrière, revalorisation du point et augmentation des cotisations	135 721€
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 871€</b>



### La politique de rémunération

Le SDEC ÉNERGIE a engagé une réflexion pour renforcer la politique actuelle de rémunération des agents dont les objectifs visent à :

- Répondre aux attentes des agents en matière de pouvoir d'achat ;
- Répondre à la demande de reconnaissance professionnelle des agents exprimée dans le cadre de l'audit organisationnel réalisé et des comptes-rendus d'entretien professionnel ;
- Fidéliser les agents et accompagner le développement des compétences ;
- Soutenir l'ensemble des agents avec un effort particulier pour ceux dont la rémunération mensuelle nette est la plus modeste ;
- Tendre vers une équité de traitement à niveau d'expertise, contraintes et sujétions identiques.

Les différents leviers utilisés :

- Avancement de grades ou promotion interne des agents - 17 agents ont bénéficié de ces dispositifs sur la période 2022-2024 ;
- Revalorisation de l'IFSE
- Reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) – 12 agents en ont bénéficié sur la période 2022-2024 ;
- Instauration du forfait « Mobilité durable », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : soit 5 100€ ;
- Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant : soit + 3 500€ par an ;
- Revalorisation de la participation de Protection sociale complémentaire : + 4 500€ par an.

## **2. LE DIALOGUE SOCIAL**

La Direction générale organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les vœux du personnel ou la journée du personnel ;
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un retour d'expérience (rapport d'étonnement) ;
- L'animation des 13 réunions du Comité Social Territorial, qui est sollicité pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis :
  - L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
  - La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
  - La mise en œuvre du télétravail,
  - La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
  - La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
  - Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
  - Le bilan des parcours professionnels dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion,
  - La présentation du Rapport Social Unique,
  - La revalorisation du régime indemnitaire.

La Direction générale intervient à deux niveaux pour :

- a) Mettre en place différentes **mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail** :
  - L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
  - La tenue des registres « accidents de service » et « santé & sécurité » ;
  - Le renouvellement du document unique des risques ;
  - La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
  - La réalisation d'exercices « incendie » ;
  - L'actualisation des plans d'évacuation.

Ces mesures concourent à réduire voire supprimer les accidents de service :

Nombre d'accidents de service		
2022	2023	2024
0	0	0

b) Instaurer différents dispositifs en faveur de l'**accompagnement social** :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2022	2023	2024
Amicale du Personnel	40 K€	49 K€	55 K€
CNAS	14,5 K€	15 K€	17.5 K€
Prévoyance	18,5 K€	17,3 K€	17 K€
Titres restaurant <i>Part employeur uniquement</i>	50 K€	52 K€	56.5 K€
<b>TOTAL</b>	<b>123 K€</b>	<b>133,3 K€</b>	<b>146 K€</b>

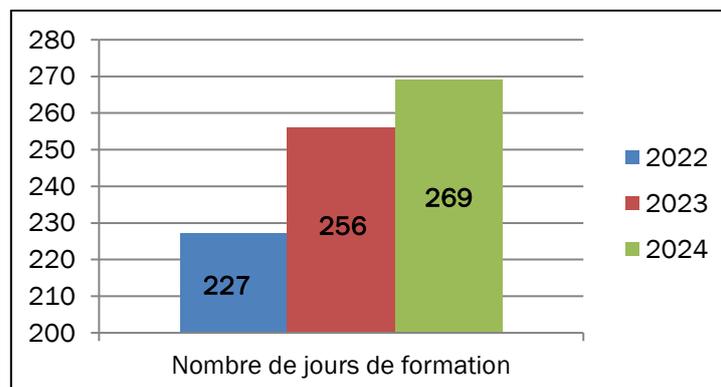
### 3. LA FORMATION DES AGENTS

La Direction générale soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation triennal.

Il convient de noter :

- Une nette évolution du nombre de jours de formation :



- Une tendance haussière du budget réalisé consacré à la formation :

	2022	2023	2024
Budget primitif	25 000€	60 000€	70 000€
Compte Financier Unique	20 219€	54 606€	59 586€

La nette progression du budget réalisé entre 2022 et 2023/2024 s'explique par une augmentation significative des crédits budgétaires votés lors des budgets primitifs.

## PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025-2026

Cette dernière partie est construite selon la méthodologie chronologique suivante :

- Le contexte
- Rappel du plan stratégique
- Les perspectives 2025-2026

### **1. LE CONTEXTE**

En préambule de cette dernière partie consacrée aux orientations budgétaires 2025 et 2026, Il convient de rappeler les points essentiels du contexte.

#### a) Une instabilité politique nationale :

Après le renversement du gouvernement Barnier, l'installation du gouvernement Bayrou et le discours de politique générale prononcé par le Premier ministre le 14 janvier 2025 retardent l'élaboration d'un nouveau projet de loi de finances 2025. Les 30 et 31 janvier 2025, députés et sénateurs sont réunis en commission mixte paritaire (CMP) pour tenter de s'accorder sur une version finale du projet de budget. En cas d'accord de la CMP, le texte sera soumis au vote des députés le lundi 3 février 2025.

#### b) Des indicateurs économiques dégradés :

- Une croissance économique faible : +0,9% en 2025 (Banque de France) ;
- Un niveau général des prix soutenu – inflation de 1,5% en 2025 ;
- Un niveau record de la dette de l'Etat – 3 380 Md€ soit 115% du PIB en 2024 ;
- Un montant de déficit abyssal – 6,1% du PIB en 2024 ;
- Une ouverture de procédure de déficit excessif par l'UE à l'encontre de la France, depuis le 26 juillet 2024.

Ce contexte incite les collectivités territoriales à la prudence budgétaire en raison :

- De l'incertitude sur le niveau des recettes ;
- De la contribution à l'effort de redressement national pouvant générer un ralentissement des investissements.

#### c) Une incitation réglementaire à faire en matière de transition énergétique, comme, par exemple :

- La loi APER qui oblige les collectivités à planifier territorialement la production des EnR en définissant des zones d'accélération des EnR et à solariser les bâtiments et les parkings ;
- Le décret tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire et fixe les obligations de rénovation énergétique de ces bâtiments.

#### d) Mais des financements remis en cause :

- Si les intentions politiques sont clairement affichées et si le cadre réglementaire oblige les collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement budgétaire suit une tendance baissière qui peut ralentir la mise en œuvre des projets portés par les collectivités. Citons par exemple :
  - La réduction forte de la dotation du fonds vert de 2.5 Md€ en 2024 à 1 Md€ en 2025 ;
  - La baisse de l'enveloppe de soutien à l'achat de véhicules propres.
- Il est possible que la réduction de l'accompagnement budgétaire de l'Etat encourage les collectivités à solliciter davantage le SDEC ÉNERGIE pour finaliser leurs projets de transition énergétique.

Au niveau du SDEC ÉNERGIE, il convient de rappeler le contexte dans lequel le syndicat exerce ses compétences statutaires et déploie ses activités :

- Un plan stratégique qui guide l'action du syndicat ;
- Un excédent de fonctionnement cumulé qui permet d'envisager sereinement l'année 2025 et l'accompagnement des collectivités ;
- Une année 2025 avec de nouveaux marchés travaux (prix fortement à la hausse) et des perspectives de relance de marchés existants ;
- Des besoins d'accompagnement en ingénierie des collectivités dans le domaine de la transition énergétique (rénovation des bâtiments, production d'énergies renouvelables ...) ;
- Des besoins de travaux sur les réseaux toujours importants (demande des collectivités, aléas climatiques) ;
- La volonté d'anticiper la réglementation européenne (Directive RoHs) qui vise à limiter l'usage de différentes substances (ex : mercure contenu dans les lampes d'éclairage) ;
- Des modalités de perception révisées ou en cours de réforme (FACÉ, TICFE) qui privent le syndicat de la maîtrise de ses recettes historiques (perception directe par l'Etat).

## **2. RAPPEL DU PLAN STRATEGIQUE**

Les élus du SDEC ÉNERGIE ont souhaité faire un bilan à mi-mandat de la mise en œuvre du plan stratégique pour :

- Evaluer les actions engagées ;
- Ajuster les orientations et actions ;
- Concentrer les ressources sur des actions prioritaires pour la période 2024-2026.

Il a donc été décidé de porter nos efforts sur 10 orientations stratégiques :

1. Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport à celle des zones urbaines,
2. Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF ;
3. Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public en accentuant leur renouvellement ;
4. Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments ;
5. Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR de grande puissance ;
6. Relancer le développement des projets de production de chaleur (en cohérence avec le réseau Gaz) ;
7. Engager une réflexion sur la compétence « contribution à la transition énergétique » (socle pour l'accompagnement des EPCI) ;
8. Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone ;
9. Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz ;
10. Consolider nos services en matière d'information géographique en se positionnant sur notre rôle pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée - PCRS à échéance 2026.

La mise en œuvre du plan stratégique s'appuie notamment sur 4 programmes pluriannuels gérés en AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement), dont voici les résultats 2024.

AP/CP n° 1 – Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession

Intitulé du programme	Montant HT en M€						Financiers principaux	
	AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026
		Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
<b>TOTAL</b>	<b>31 000 000,00</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>7 556 430,02</b>	<b>7 814 525,00</b>	<b>5 065 828,69</b>	<b>7 814 525,00</b>	<b>7 814 519,98</b>	Collectivités Etat

AP/CP n° 2 – Programme de travaux d'effacement des réseaux

Intitulé du programme	Délibération du Comité syndical	Montant HT en M€						Financiers principaux	
		AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication	28 mars 2024	36 000 000,00	9 000 000,00	10 578 544,07	8 500 000,00	8 224 907,44	8 500 000,00	8 421 455,93	Collectivités Etat SDEC ENERGIE

AP/CP n° 3 – Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques

Intitulé du programme	Délibération du Comité syndical	Montant HT en M€						Financiers principaux	
		AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026
			Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Fourniture et pose d'IRVE	28 mars 2024	6 000 000,00	1 000 000,00	670 573,39	1 700 000,00	1 187 699,83	1 850 000,00	1 779 426,61	SDEC ENERGIE

AP/CP n° 4 – Programme d'efficacité énergétique

Intitulé du programme			Montant HT en M€						Financiers principaux	
			AP	CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026
				Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Efficacité énergétique	Eclairage public	Renouvellement des foyers > 30 ans	7 000 000,00	1 500 000,00	807 500,47	1 750 000,00	2 520 999,23	2 000 000,00	2 442 499,53	SDEC ENERGIE Collectivités Etat
		Fonds Vert	2 500 000,00	1 000 000,00	54 743,96	1 250 000,00	395 838,59	1 100 000,00	95 256,04	
	Bâtiments publics	Eclairage intérieur	1 500 000,00	250 000,00	143 446,82	350 000,00	89 689,29	450 000,00	556 553,18	
		Bâti : « PROGRES et CEP 3 »	4 000 000,00	300 000,00	0,00	1 150 000,00	17 522,00	1 350 000,00	1 500 000,00	
Production d'EnR	Photovoltaïques	2 500 000,00	300 000,00	209 491,19	600 000,00	177 266,76	700 000,00	990 508,81		
	Réseau de chaleur	3 700 000,00	700 000,00	0,00	1 200 000,00	405 780,02	1 300 000,00	1 200 000,00		
<b>TOTAL</b>			<b>21 200 000,00</b>	<b>4 050 000,00</b>	<b>1 215 182,44</b>	<b>6 300 000,00</b>	<b>3 607 095,89</b>	<b>6 900 000,00</b>	<b>6 784 817,56</b>	

Compte tenu des niveaux de consommations des CP, il sera proposé des ajustements de crédits au Comité syndical du 27 mars 2025 lors du vote des budgets primitifs.

### 3. LES PERSPECTIVES 2025-2026

Après avoir rappelé le contexte et le plan stratégique validé par le Comité syndical, il est proposé d'établir des orientations qui se traduisent par la mobilisation de crédits budgétaires mais aussi de ressources humaines et matérielles.

D'un point de vue méthodologique, le chiffrage des orientations couvre les 3 budgets et ne prend pas en compte les opérations d'ordre ni les restes à réaliser.

#### 3.1. LES ORIENTATIONS

Il est proposé de retenir 5 orientations budgétaires pour l'élaboration du budget.

Chaque orientation se déclinerait en programme d'investissement complété de crédits budgétaires.

#### Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

- **Poursuivre le programme de renforcement** et de sécurisation du réseau Basse Tension en milieu rural dans le cadre du PPI 2023/2026
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 7 800 K€*
- **Augmenter les** aides financières pour les programmes spécifiques intempéries en milieu rural (sur la partie électrique) et **maintenir un accompagnement fort des travaux sur les réseaux**
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 13 500 K€*
- Expérimenter la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables, conformément au protocole de Besançon, signé entre ENEDIS et la FNCCR ;
- Accompagner la résorption des fils nus en milieu urbain, aux côtés du concessionnaire ;
- Faire pression pour financer de nouveaux travaux avec le FACÉ (anticiper la fin des fils nus).

#### Orientation n°2 : poursuivre nos investissements EP/SL (Eclairage Public / Signalisation Lumineuse) et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public

- Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux (extension, renouvellement, vidéo protection ...)
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 4 900 K€*
- Poursuivre le renouvellement des foyers > 25 et 30 ans
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Financer un programme pluriannuel sur 4 ans pour passer l'intégralité du patrimoine d'éclairage public en LED
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 600 K€ en 2025 et 1 300 K€ les 3 années suivantes -> création d'une AP/CP spécifique*
- Faire évoluer le montant des forfaits de maintenance et d'exploitation pour tenir compte de l'inflation et pour maintenir l'équilibre des comptes sur cette activité
  - ❑ *Proposition de la hausse du forfait EP : +2.5%*

Nouveau forfait basé sur l'âge des réseaux	2024		2025				
	Forfait	Foyers au 01/01/20 24	Foyers au 01/01/2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
les 2 premières années	10,60€	6 160	9 798	10%	2,50%	10,87€	10,90€
2,3,4 ans	25,30€	13 162	7 030	7%	2,50%	25,93€	25,90€
de 5 à 9 ans	29,60€	23 645	20 677	21%	2,50%	30,34€	30,30€
de 10 à 19 ans	33,70€	29 715	31 999	32%	2,50%	34,54€	34,50€
de 20 à 24 ans	38,00€	9 022	10 142	10%	2,50%	38,95€	39,00€
de 25 à 29 ans	42,20€	5 576	7 930	8%	2,50%	43,26€	43,30€
supérieur à 30 ans	46,40€	6 934	8 605	9%	2,50%	47,56€	47,60€
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) < à 25 ans	18,50€	2 265	2 300	2%	2,50%	18,96€	19,00€
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) supérieur ou égal à 25 ans	29,90€	197	200	0%	2,50%	30,65€	30,60€

Ancien forfait pour 132 communes (En 2024 reste 26 communes)	2024		2025				
	Forfait	Foyers au 01/01/20 24	Foyers au 01/01/2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts)	18,50€		0	0%	2,50%	18,96€	19,00€
Foyers équipés de leds quelque soit la puissance	27,10€	3 734	5 157	38%	2,50%	27,78€	27,80€
Foyers avec ballon fluorescent	37,40€	39	0	0%	2,50%	38,34€	38,30€
Foyers à lampes sodium, iodure, et autres sources	33,40€	8 946	8 392	62%	2,50%	34,24€	34,20€
Foyers spéciaux (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	44,30€		0	0%	2,50%	45,41€	45,40€

OPTIONS		2024		2025			
		Quantités	Forfait	Quantités	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Visite au sol		22 040	0,70 €	22 000	2,50%	0,72€	0,70 €
Nettoyage supplémentaire		538	12,80 €	300	2,50%	13,12€	13,10 €
ECLAIRAGE FESTIF	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage	275	65,00 €	275	2,50%	66,63€	66,60 €
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelque soit la nature des supports et quelque soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage	1	160,00 €	1	2,50%	164,00€	164,00 €
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelque soit la longueur de la guirlande	2	112,40 €	2	2,50%	115,21€	115,20 €
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	21	97,30 €	21	2,50%	99,73€	99,70 €
Changement d'heure 1ere armoire		60	59,50 €	60	2,50%	60,99€	61,00 €
Changement d'heure par armoire supplémentaire		180	8,70 €	180	2,50%	8,92€	8,90 €
Entretien d'une caméra		63	53,60 €	63	2,50%	54,94€	54,90 €
Entretien d'un radar pédagogique		26	53,60 €	26	2,50%	54,94€	54,90 €
Entretien d'un PMV posé avant le 01/01/2022 (forfait jusqu'en 2025 inclus; paiement de l'abonnement facturé à la commune dans le cadre des travaux de pose)		37	94,10 €	37	2,50%	96,45€	96,50 €
Entretien d'un PMV posé après le 01/01/2022		10	219,60 €	10	2,50%	225,09€	225,10 €

Proposition de la hausse du forfait SL : + 3%

Forfait de base	2024		2025				
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Feu principal	109,30€	233	226	25%	3,00%	112,58€	112,60 €
Répétiteur trafic	53,60€	186	177	20%	3,00%	55,21€	55,20 €
Signal piéton, complémentaire ou isolé	53,60€	326	310	36%	3,00%	55,21€	55,20 €
Poteau ou potelet	53,60€	301	285	36%	3,00%	55,21€	55,20 €
Potence	117,10€	52	44	4%	3,00%	120,61€	120,60 €
Armoire	211,90€	44	43	5%	3,00%	218,26€	218,30 €

Forfait carrefour tout Leds	2024		2025				
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Feu principaux	100,80€	280	286	19%	3,00%	103,82€	103,80€
Répétiteur trafic	49,40€	232	237	16%	3,00%	50,88€	50,90€
Signal piéton, complémentaire ou isolé	49,40€	411	429	29%	3,00%	50,88€	50,90€
Poteau ou potelet	49,40€	413	409	29%	3,00%	50,88€	50,90€
Potence	108,00€	45	48	3%	3,00%	111,24€	111,20€
Armoire	205,80€	60	61	4%	3,00%	211,97€	212,00€

**Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone**

- Continuer à mettre en œuvre le Schéma Directeur des IRVE ;
- Prendre en charge l'acquisition, l'installation et l'exploitation du réseau des IRVE sur l'ensemble du territoire du Calvados
  - Evaluation des crédits budgétaires : **2 300 K€**
- Encourager l'acquisition de véhicules électriques des collectivités adhérentes au syndicat, par l'attribution d'aides financières
  - Proposition d'aide à l'achat d'un véhicule neuf (jusqu'à 4 000€) ou d'un véhicule d'occasion (jusqu'à 2 000€), électrique, GNV et hydrogène pour les communes B2 et C
- Faire évoluer la grille tarifaire 2025 suivant l'inflation et réduire le déficit, tout en restant concurrentiel
  - Proposition d'augmenter les tarifs de 2 %.

Type de bornes	Prix en € / kWh 2024	Prix en € / kWh 2025
Borne lente 7	0,40	0,41
Borne normale 22/25	0,45	0,46
Borne rapide 50	0,50	0,51
Borne rapide 100	0,55	0,56
Borne rapide 150 et plus	0,60	0,61
Majoration / voiture ventouse	0,20	0,21
Recettes en TTC	921 000 €	939 000 €
Recettes en HT	767 000 €	783 000 €

#### Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment via le dispositif du CEP
  - ❑ *Evaluation de crédits budgétaires : 1 800 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des établissements scolaires communales via le dispositif PROGRES
  - ❑ *Evaluation de crédits budgétaires : 1 000 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social
  - ❑ *Evaluation de crédits budgétaires : 180 K€*
- Lancer un nouveau programme de rénovation des équipements sportifs
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 500 K€*
- Renforcer les animations de la maison de l'énergie.

#### Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables

- Créer une structure porteuse de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire (type SEM) avec des partenaires publics (et privés) locaux et prendre des participations au capital de cette structure
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Intervenir techniquement et financièrement dans deux sociétés de production d'énergies renouvelables
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires : 200 K€*
- Accompagner les projets plus modestes d'installation de panneaux solaires ou de construction de réseaux de chaleur dans le cadre de la régie à autonomie financière sans personnalité morale
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires – centrales PV : 700 K€*
  - ❑ *Evaluation des crédits budgétaires – réseaux chaleur : 500 K€*

Ces 5 orientations se traduisent par des crédits budgétaires pour 2025 et 2026, repris en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Orientations	BP 2025	Projections 2026
<u>Orientation n°1</u> : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité	21 300 K€	21 600 K€
<u>Orientation n°2</u> : poursuivre nos investissements EP/SL et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public	8 500 K€	8 500 K€
<u>Orientation n°3</u> : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone	2 300 K€	1 780 K€
<u>Orientation n°4</u> : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique	3 480 K€	2 280K€
<u>Orientation n°5</u> : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables	4 400 K€	2 700 K€
<b>TOTAL</b>	<b>39 980 K€</b>	<b>36 860 K€</b>

L'évolution à la baisse des crédits entre 2025 et 2026 s'explique notamment :

- Par un niveau d'acquisition d'IRVE plus marqué en 2025 pour suivre le déploiement du SDIRVE ;
- Par le versement unique de prise de participation dans des sociétés en 2025 (+ 3 000K€) inscrite à l'orientation 5

A noter que les crédits demandés couvrent les besoins de l'exercice N. A ces montants, il convient d'ajouter les montants des restes à réaliser qui sont des dépenses engagées non mandatées.

A titre d'exemple, pour les réseaux Electricité et Eclairage public en 2025 :

Montant des besoins 2025 :	29 800 K€
Montant des restes à réaliser 2024 :	18 000 K€
Montant total :	47 800 K€

### Les principales dépenses de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE continue de maintenir une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement, prenant compte principalement le niveau d'inflation à 1.5% qui s'applique notamment pour les deux principales dépenses :

- Les charges à caractère général - taux d'inflation à 1.5%
- Les charges du personnel - recrutement d'agents, revalorisation de cotisations sociales et inflation.

Dépenses réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	7 650 K€	7 760 K€	7 870 K€
Charges du personnel	4 900 K€	5 500 K€	5 650 K€
<i>Nombre d'agents</i>	78	80/83	83/85
<b>TOTAL</b>	<b>16 900 K€</b>	<b>17 200 K€</b>	<b>17 500 K€</b>

### Les principales recettes

Section	Recettes réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement	Participation des adhérents	15 000 K€	13 000 K€	13 000 K€
	TICFE	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
	Redevances	4 800 K€	4 800 K€	4 800 K€
<i>Sous-total</i>		<i>31 300 K€</i>	<i>29 300 K€</i>	<i>29 300 K€</i>
Investissement	Subvention d'équipement	10 100 K€	10 500 K€	10 500 K€
	<i>Dont le FACÉ</i>	<i>2 700 K€</i>	<i>3 000 K€</i>	<i>3 000 K€</i>
<i>Sous-total</i>		<i>10 100 K€</i>	<i>10 500 K€</i>	<i>10 500 K€</i>
<b>TOTAL</b>		<b>41 400 K€</b>	<b>39 800 K€</b>	<b>39 800 K€</b>

Il est important de souligner que le niveau de perception des recettes « historiques » dans les prochaines années et les programmes d'investissement ambitieux portés par le syndicat pour accompagner fortement les projets des collectivités adhérentes, sont de nature à mobiliser le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de notre budget principal.

### **3.2. LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES**

La définition des orientations programmatiques et budgétaires mobilise naturellement des ressources humaines, matérielles et financières sous l'angle organisationnel.

#### **3.2.1. Les ressources humaines**

- Poursuivre notre accompagnement du développement des compétences des agents par la formation (budget de 80 000€) et la démarche GPEC ;
- Prévoir le recrutement d'agents supplémentaires ;
- Finaliser et consolider l'organisation des services notamment : EP/SL, moyens généraux, transition énergétique.

#### **3.2.2. Les ressources matérielles**

- S'équiper de logiciels et applicatifs métiers facilitant le suivi et le pilotage d'activité, notamment pour les services techniques ;
- Disposer d'un parc de véhicules de service bas carbone, en remplaçant les derniers véhicules thermiques
- Aménager et agencer les espaces de travail pour répondre aux besoins et envisager les possibilités d'agrandissement dans la perspective des nouveaux recrutements ;
- Adopter des pratiques vertueuses par nos actes d'achat (matériels recyclables, matériels moins énergivores ...) et par une sensibilisation des agents.



## EN CONCLUSION

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un temps fort de la vie institutionnelle du syndicat qui fixe les ambitions des deux prochaines années, 2025 et 2026.

Le SDEC ÉNERGIE dispose à ce jour d'une situation financière saine qui lui permet d'envisager les années 2025 et 2026 avec sérénité malgré les menaces qui pèsent sur ses recettes historiques.

Les orientations budgétaires proposées valident un niveau d'investissement soutenu sur la période 2025-2026 marquant la volonté des élus du SDEC ENERGIE d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi de transition énergétique.

La réalisation des programmes d'investissement alliée aux actions d'accompagnement et de services imposent la mobilisation d'équipes compétentes et expérimentées, ce qui passe notamment par un plan de recrutement et de formation ambitieux.

**C'est bien par sa solidité financière- à travers sa Capacité d'Auto-Financement et son résultat de fonctionnement reporté- que le SDEC ÉNERGIE peut proposer un accompagnement de qualité pour la mise en œuvre des projets.**



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	EPCI	GOBE	Alain
33.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-yves
38.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
61.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
77.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
78.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
79.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe



**2025-01-CS-DB-4**

25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
52.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
53.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
54.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
55.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
56.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Patricia FIEFFE	CINGAL - SUISSE NORMANDE	MATHON Patrice	CU CAEN LA MER
5.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
6.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
9.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
10.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
11.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>79</b>	<b>11</b>	<b>90</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

VU les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et à la Présidente,

VU l'avis favorable émis par la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 06 janvier 2025,

VU l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 janvier 2025.

CONSIDERANT que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ENERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

CONSIDERANT les demandes présentées au Comité Syndical par 19 communes, pour 24 nouveaux projets :

- Montant total HT des travaux : 947 773.14 €
- Montant de la participation communale : 506 731.37 €
  - Montant des fonds de concours : 502 842.61 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 3 888.77 €

CONSIDERANT que la liste de ces dossiers a été préalablement transmise aux représentants du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les 24 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 502 842.61 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



**2025-01-CS-DB-4**

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **1 1 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 FEV. 2025**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS004H1-DE

<b>SDEC ENERGIE</b>	<b>DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 06 février 2025</b>
-------------------------	---

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
21AME0126	AMFREVILLE	RUE DES CHAMPS ST MARTIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	148 398,53 €	45 892,59 €	45 892,59 €	
23EPI0643	BIEVILLE-BEUVILLE	PROGRAMME 2023 FOYERS +30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	11 494,59 €	5 747,30 €	5 747,30 €	
23EPI0644	BIEVILLE-BEUVILLE	PROGRAMME 2023 EFFICACITE ENERGITIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	56 060,20 €	30 833,12 €	30 833,12 €	
24EPI1031	BLANGY-LE-CHATEAU	IMPLANTATION LAMPADAIRE CHEMIN DE BOURGERUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	8 804,65 €	6 163,26 €	6 163,26 €	
23EPI0636	BLANGY-LE-CHATEAU	PROJET R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	40 649,34 €	22 773,98 €	22 773,98 €	
24EPI0520	BOISSEY	PROGRAMME FOND VERT 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	94 030,16 €	37 612,06 €	37 612,06 €	
23EPI1024	THUE ET MUE (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE)	PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	48 077,61 €	29 415,71 €	29 415,71 €	
24EPI1133	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT APPLIQUES 04-08 A 12 CONSTATEES HORS SERVICES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 980,53 €	1 584,42 €	1 485,40 €	99,02 €
23EPI1025	BROUAY	PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 231,05 €	1 615,53 €	1 615,53 €	
23EPI0324	COLOMBELLES	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES PLACES FRANÇOIS MITTERRAND	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	68 985,39 €	55 188,31 €	51 739,04 €	3 449,27 €
24EPI0561	COLOMBELLES	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE RUE JEAN JAURES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 968,71 €	16 181,23 €	16 181,23 €	
23EXT0142	CORDEBUGLE	BT TOTINIÈRE - 179-09 - PAIEMENT ETUDE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	438,41 €	87,68 €	87,68 €	
23EPI0831	GIBERVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES EFFICACITE ENERGITIQUE - TRANCHE 2023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	44 862,10 €	24 674,16 €	24 674,16 €	
24EPI1191	LA VESPIERE-FRIARDEL	PROGRAMME R30 - 2025	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	48 503,25 €	19 401,30 €	19 401,30 €	
23EPI1032	LE FRESNE-CAMILLY	PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 903,67 €	8 361,47 €	8 361,47 €	
23EXT0157	MEZIDON VALLEE D'AUGE (MEZIDON-CANON)	BT PT MARAIS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	12 622,46 €	6 927,71 €	6 927,71 €	
24EPI1196	MOULT-CHICHEBOVILLE (MOULT)	SUPPRESSION ECLAIRAGE : 03-059 / 03-060 / 03-061 / 21-024 / 03-064 / 03-063	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	492,33 €	492,33 €	369,25 €	123,08 €
23EPI0980	ROSEL	DEPLACEMENT DE L'ARMOIRE 05 ET DU CANDELABRE 05.047	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 224,21 €	2 635,55 €	2 418,16 €	217,39 €
24EPI0548	SAINT-SYLVAIN	PROGRAMME FOND VERT ( 45 FOYERS )	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	39 482,45 €	15 792,98 €	15 792,98 €	
24EPI0023	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES LORS DE L'AMENAGEMENT DU COEUR DE BOURG - TRANCHE 3	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 950,26 €	19 270,94 €	19 270,94 €	
24EPI0022	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES LORS DE L'AMENAGEMENT DU COEUR DE BOURG - TRANCHE 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	124 722,85 €	87 306,00 €	87 306,00 €	
24EPI0550	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DE FOYERS DE 25 A 29 ANS - FONDS VERT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	43 498,42 €	17 399,37 €	17 399,37 €	
23EPI0656	VARAVILLE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC SUITE REAMENAGEMENT RD 513	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	71 902,93 €	50 332,05 €	50 332,05 €	
24EPI1140	VALDALLIERE (VASSY)	RENOUVELLEMENT MAT, CROSSE ET FOYER 11-011	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 489,04 €	1 042,32 €	1 042,32 €	
<b>TOTAL</b>				<b>947 773,14 €</b>	<b>506 731,37 €</b>	<b>502 842,61 €</b>	<b>3 888,77 €</b>



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2025**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ACCORD DE METHODE N° 2 RELATIF AUX DISCUSSIONS A ENGAGER EN VUE DU  
RENOUVELLEMENT DES TRAITES DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE  
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL AVEC GRDF**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
20.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
21.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
22.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
23.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
24.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
35.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
36.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
37.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
38.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica

*Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 06 février 2025*

*Objet : Accord de méthode n° 2 relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de distribution publique de gaz naturel avec GRDF*

39.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
40.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
41.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
42.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
43.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
45.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
50.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
51.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
52.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
54.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
55.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
56.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
57.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
59.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
60.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
63.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
68.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
70.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
74.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
75.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe



**2025-01-CS-DB-5**

25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
31.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
32.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
33.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
36.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
43.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
51.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
52.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Patricia FIEFFE	CINGAL - SUISSE NORMANDE	MATHON Patrice	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
6.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
7.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPETENCE GAZ	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	144	75	10	85

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU, le transfert des activités de distribution de Gaz de France vers GRDF au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (article 14 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 modifiée),

VU, les arrêtés inter-préfectoraux du 3 décembre 2013 et du 4 mars 2014 actant de la fusion du SIGAZ et du SDEC ENERGIE et autorisant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 la constitution du syndicat mixte usuellement dénommé SDEC ENERGIE et la substitution de personne morale issue de la fusion, au SIGAZ au titre des contrats en cours, à la date de la fusion,

VU, les conventions de concession de distribution publique de gaz en cours entre le SDEC ENERGIE et GRDF suivantes :

- Convention de concession sur le périmètre de desserte historique sur lequel GRDF dispose d'un monopole (Concession regroupant 112 communes), en date du 15 décembre 1997 ;
- Concession du 24 janvier 1997 (Commune de Langrune-sur-Mer) ;
- Concession du 28 septembre 1998 (Commune de Hermival-les-Vaux) ;
- Concession du 22 novembre 2000 (Commune de Le Breuil-en-Auge),

VU, les dispositions de l'article 30 de la convention en date du 15 décembre 1997, qui précisent notamment que cinq ans au moins avant le terme du présent contrat et si le service doit être poursuivi, les parties se rapprocheront afin d'établir un état des lieux et un état descriptif des travaux d'entretien ou de renouvellement restant à réaliser par le concessionnaire selon un échéancier à convenir et, en tout état de cause, avant le terme du contrat,

VU, les dispositions de l'article 31 des conventions en date du 24 janvier 1997 (Commune de Langrune-sur-Mer), 28 septembre 1998 (Commune de Hermival-les-Vaux) et, 22 novembre 2000 (Commune de Le Breuil-en-Auge) qui précisent les mêmes dispositions dans un délai de trois ans,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE et GRDF doivent se rapprocher afin de préparer le renouvellement des 4 conventions à compter des dates suivantes :

- Pour ce qui concerne la convention en date du 15 décembre 1997 : 15 décembre 2022,
- Pour ce qui concerne la convention en date du 24 janvier 1997 : 24 janvier 2024,
- Pour ce qui concerne la convention en date du 28 septembre 1998 : 28 septembre 2025,
- Pour ce qui concerne la convention en date du 22 novembre 2000 : 22 novembre 2027.

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du syndicat d'élargir le périmètre des négociations relatives au renouvellement de la convention en date du 15 décembre 1997, aux autres conventions afin d'adopter des dispositions similaires pour l'ensemble des communes du périmètre de desserte historique de GRDF pour lesquelles le SDEC ENERGIE est autorité concédante.



**2025-01-CS-DB-5**

CONSIDERANT qu'un premier accord de méthode a pris fin le 31 décembre 2024, et qu'il est nécessaire de faire évoluer certaines de ses dispositions, un nouvel accord de méthode est proposé.

CONSIDERANT les avis favorables de la commission « Concessions Électricité et Gaz », en date du 22 octobre 2024 et, du Bureau syndical, en date du 24 janvier 2025, à la conclusion d'un accord de méthode.

CONSIDERANT le projet d'accord de méthode n°2, joint à la présente délibération, qui a pour finalités :

- de modifier le calendrier prévisionnel de discussion associé, en le complétant par de nouvelles échéances,
- de préciser les modalités d'échanges entre les Parties,
- d'être applicable jusqu'au 14 décembre 2027.

Madame la Présidente soumet ce nouvel accord de méthode à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la conclusion de l'accord de méthode n°2 relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit accord de méthode ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **11 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 FEV. 2025**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS005H1-DE



Faint, illegible text or signature, possibly a date or reference number.



LE SDEC ENERGIE  
ET  
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)

ACCORD DE MÉTHODE n°2 RELATIF AUX DISCUSSIONS À ENGAGER  
EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE CONCESSION  
POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados**, usuellement dénommé **SDEC ÉNERGIE**, autorité concédante du service de distribution publique de gaz sur son territoire, représenté par Madame la Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, dûment habilitée à cet effet par délibération du comité syndical du 06 février 2024, domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Cuvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046-140077 Caen Cedex 5,

*ci-après désigné « SDEC ÉNERGIE »,*

**d'une part,**

**Et :**

**La société GRDF**, société anonyme au capital de 1 835 695 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 17 rue des Bretons – SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Philippe LAHET, Directeur Clients Territoires Nord-Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Madame Laurence POIRIER-DIETZ, Directrice Général, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

*ci-après désignée « GRDF »,*

**d'autre part,**

Le SDEC ÉNERGIE et GRDF étant dénommés ci-après collectivement par « Parties » ou individuellement par « Partie ».

**SOMMAIRE**

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 1 – Objet de l’accord de méthode.....</b>	<b>4</b>
1-1 Encadrement des discussions .....	4
1-2 Confidentialité.....	4
1-3 Base des discussions .....	5
<b>Article 2 – Préparation du bilan des concessions .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 3 – Préparation des termes actualisés des concessions.....</b>	<b>6</b>
<b>Article 4 – Organisation des discussions.....</b>	<b>7</b>
4-1 Instance d’échanges.....	7
4-1 bis Modalités d’échanges .....	7
4-2 Instance de validation .....	8
<b>Article 5 – Calendrier des discussions .....</b>	<b>8</b>
5-1 Point de bilan avant l’échéance du Traité en cours .....	8
5-2 Préparation du prochain Traité de concession .....	8
<b>Article 6 – Compte rendu de réunions et échanges de documents entre les Parties.....</b>	<b>9</b>
6-1 Compte-rendu des réunions.....	9
6-2 Échange de documents.....	10
<b>Article 7 – Durée de l’accord .....</b>	<b>10</b>

PROJET

## PREAMBULE

1. Le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et l'établissement public Gaz de France, auquel GRDF s'est substituée s'agissant de la distribution de gaz, ont signé une Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au SDEC ENERGIE, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes (l'ensemble étant ci-après désigné le « Traité de concession syndical »), pour une durée de 30 ans.
2. En outre, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil et Le Breuil en Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec l'établissement public Gaz de France, auquel GRDF s'est substituée s'agissant de la distribution de gaz, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes (l'ensemble étant ci-après désigné les « Traités de concession communaux »).
3. A l'approche du terme de certains de ces contrats, les Parties ont décidé de se rapprocher, conformément à l'article 31 des cahiers des charges, en vue de d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement du Traité de concession syndical et des Traités de concession communaux (ci-après désignés collectivement « Traités de concession ») ou d'en adapter les termes sans en modifier la durée.
4. Dans ce contexte, un accord de méthode ayant pour objet d'encadrer les discussions entre les parties a été signée le 5 juillet 2023. Cet accord ayant pris fin le 31 décembre 2024, les Parties conviennent de la nécessité de conclure un nouvel accord de méthode en faisant évoluer les dispositions de l'accord initial relatives au calendrier prévisionnel des ateliers et aux modalités d'échanges entre les parties.

Ceci rappelé, il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD DE MÉTHODE**

### **1-1 Encadrement des discussions**

Le présent accord de méthode (ci-après « Accord de méthode ») a pour objet d'encadrer les discussions entre les Parties en vue :

- d'une part, de préparer le bilan commun des Traités de concession en vigueur,
- et d'autre part,
  - soit de préparer les termes d'un nouveau traité de concession qui intègrera notamment les communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge,
  - soit d'adapter les termes des Traités de concession en vigueur sans en modifier la durée.

Ainsi, cet Accord de méthode a pour objet de définir la méthode de travail et les thèmes que les Parties devront au minimum aborder lors de leurs discussions.

Il vise également à fixer les modalités d'échange entre les Parties et le calendrier prévisionnel de discussion associé.

Dans le cadre de cette démarche, les Parties souhaitent aboutir à un cadre contractuel intégrant les objectifs communs :

- d'amélioration de la qualité du service public de gaz (notamment la sécurité du réseau et la continuité de l'alimentation en gaz),
- de densification des usagers du service,
- de maintien du patrimoine et de modernisation des réseaux de distribution publique de gaz naturel,
- de la prise en compte d'objectifs en matière de développement des usages performants du gaz et de développement de l'insertion d'énergies renouvelables (gaz vert, mobilité verte...) dans les réseaux tout en prenant en compte l'enjeu de sobriété énergétique,

Les Parties souhaitent favoriser le bon déroulement des discussions et leur aboutissement. Ils s'engagent à fonder les discussions sur l'intérêt partagé, l'échange, l'écoute et la considération des positions de chacun.

### **1-2 Confidentialité**

Toutes les informations portées à la connaissance des Parties, de leurs représentants et de leurs conseils participant aux échanges sont soumises à une obligation réciproque de confidentialité. Les Parties s'engagent à ne pas communiquer, divulguer ou mettre à la disposition de tiers lesdites informations, sans obtenir l'autorisation formelle de l'ensemble de l'autre Partie.

### **1-3 Base des discussions**

Les Parties conviennent que le présent Accord de méthode constituera la base de leurs discussions en vue d'adapter les Traités de concession en vigueur ou de préparer les termes d'un traité de concession et souhaitent se conformer aux stipulations ci-après détaillées.

Des discussions nationales menées entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF ont abouti à la rédaction d'un nouveau modèle de cahier des charges dit « modèle 2022 ». C'est sur les bases de ce modèle que se dérouleront les discussions entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF étant rappelé que cet ensemble contractuel promeut les adaptations locales et favorise notamment la prise en compte des enjeux locaux en lien avec les ambitions des territoires en matière de transition énergétique et de performance du service public concédé, tout en permettant une gestion cohérente des services publics concédés sur la zone de desserte exclusive de GRDF.

#### **ARTICLE 2 – PRÉPARATION DU BILAN DES CONCESSIONS**

Lors de leurs discussions, les Parties s'engagent à aborder les thèmes listés ci-après, de manière non exclusive de tout nouveau thème que l'une des Parties souhaiterait ajouter en cours de discussion :

- état des lieux des concessions : administratif (relations clientèle), technique et économique ;
- établissement d'un état descriptif des travaux d'entretien ou de renouvellement restant à réaliser par le concessionnaire conformément à l'article 31 du cahier des charges avant l'échéance des traités de concession, afin que le réseau concédé soit en état normal de service ;
- qualité du service rendu, dont notamment la qualité de mise en œuvre et d'exploitation de la desserte ainsi que la satisfaction des usagers avec un point sur les indicateurs significatifs à la maille de la concession ;
- périmètre des différents types de biens affectés aux concessions (biens de retour de la concession, biens de reprise du concessionnaire, biens propres du concessionnaire) et définition du contenu des inventaires ;
- bilan patrimonial de la concession : répartition de la valeur brute et de la valeur nette comptables selon les origines de financement en lien avec les différents sous comptes figurant au passif relatifs aux ouvrages concédés (compte 229), économie de la concession dans le système national péréqué, montant passifs relatifs aux ouvrages concédés détaillés par sous comptes , méthode d'amortissements pratiqués et notamment pratique et impact de l'amortissement de caducité.

Le Bilan sera réalisé sur la base des données disponibles au 31 décembre 2022, sur le périmètre géographique, des Traités de concession, de la zone de desserte exclusive de GRDF, pour lesquels le SDEC ENERGIE est autorité concédante au plus tard le 30 novembre 2023.

### **ARTICLE 3 – PRÉPARATION DES TERMES ACTUALISÉS DES CONCESSIONS**

Lors de leurs discussions, les Parties s’engagent à aborder les thèmes listés ci-après, de manière non exclusive de tout nouveau thème que l’une des parties souhaiterait ajouter en cours de discussion :

- Choix de l’instrumentum des dispositions négociées : nouveau traité de concession ou avenant aux Traités de convention en vigueur ;
- Impact du développement des réseaux de chaleur sur les conventions de concession (nombre d’usagers, volume distribué, abandon d’ouvrage, autres effets) ;
- Modalités de fin de contrat entre le concédant et le concessionnaire, au terme normal, ou anticipé dans le cadre d’une concession historique en monopole où GRDF est son successeur désigné dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- Sécurité des personnes et des biens, surveillance du Réseau et entretien maintenance, gestion du risque industriel et intervention à proximité des réseaux souterrains : détermination de dispositions locales ;
- Transition énergétique, maîtrise de l’énergie, lutte contre le changement climatique et impacts sur le contrat de concession ;
- Travaux sur le réseau public de distribution de gaz naturel :
  - schéma directeur des investissements et programmes pluriannuels d’investissements avec définition du suivi de leur mise en œuvre,
  - charte travaux entre les acteurs concernés par les travaux sur le domaine concédé,
  - prise en compte des enjeux de développement du territoire (extensions du réseau sur le territoire concédé, renforcements, notamment pour permettre l’injection d’énergies renouvelables),
  - prise en compte des risques naturels,
  - déterminer les conditions de communication des études de B/I.
- Protection de l’environnement : dispositions locales relatives à l’environnement visuel et l’impact sonore ; qualité du service rendu aux usagers :
  - plan d’actions d’amélioration à court et moyen terme,
  - programme restant de déploiement des compteurs communicants Gazpar,
  - critères d’appréciation de la qualité du service : détermination et suivi d’indicateurs.
- Indicateurs KPI : assiette et seuil ;
- Mission de Contrôle ;
- Production des datas et communication des données au concédant (dont fichiers numériques de la cartographie moyenne échelle du réseau) ;
- Durée du contrat, date d’entrée en vigueur des dispositions négociées ;
- Redevances de concession : Détermination de K, traitement des communes nouvelles ;
- Engagements des Parties (notamment contribution du concessionnaire à la transition énergétique) ;
- Obligations comptables et financières du concessionnaire ;
- Maintien des passifs relatifs aux ouvrages concédés existant dans la comptabilité du concessionnaire à la date d’effet du nouveau contrat et constitués au titre du contrat précédent, représentant les droits de l’autorité concédante sur ces ouvrages.

## **ARTICLE 4 – ORGANISATION DES DISCUSSIONS**

Les discussions seront organisées dans le cadre de deux instances : une instance d'échanges et une instance de validation.

### **4-1 Instance d'échanges**

Cette instance est composée :

- pour le SDEC ENERGIE :
  - Monsieur le Vice-Président en charge des concessions,
  - Monsieur de Directeur Général des services,
  - Madame la Directrice du service des concessions,
  - Madame l'Adjointe à la Directrice du service des concessions,
  - D'autres collaborateurs pouvant être mobilisés selon les thématiques à approfondir,
- pour GRDF :
  - du représentant territoriale,
  - du chargé de portefeuilles de concessions,
  - d'un représentant de la direction Juridique régionale,
  - d'un représentant de la délégation Patrimoine et Travaux,
  - d'un représentant de la Délégation Interventions Exploitation Maintenance,
  - d'autres collaborateurs pouvant être mobilisés selon les thématiques à approfondir.

L'instance se réunira en tant que de besoin.

L'instance d'échanges instruit les discussions.

Pour chaque thème de discussions, elle organise les échanges entre les Parties.

L'instance d'échanges prépare les décisions de l'instance de validation et notamment indique, dans un tableau d'avancement :

- les thèmes sur lesquels les Parties sont arrivées à un accord,
- les thèmes sur lesquels un désaccord persiste.

Chaque partie se chargera des validations nécessaires auprès de ses propres instances.

Chaque réunion de travail des groupes thématiques fera l'objet d'un compte rendu établi par un des membres du groupe, dont une proposition sera communiquée pour avis sous 7 jours aux participants, puis après validation, aux membres de l'instance d'échanges.

En outre, l'instance d'échanges travaille sur des versions modifiées du projet de convention de concession.

### **4-1 bis Modalités d'échanges**

Dans la perspective de fluidifier et d'optimiser les discussions en séance, les représentants du SDEC ÉNERGIE préciseront, pour chaque atelier, sur quel(s) aspect(s) particuliers, qu'il s'agisse notamment d'aspects contractuels, réglementaires ou techniques, ils souhaitent que portent les séances. Les représentants du SDEC ÉNERGIE transmettront ces attentes particulières un mois avant chaque atelier. GRDF pourra ainsi mobiliser à l'avance les interlocuteurs dédiés et préparer idéalement les réunions sur le thème associé.

## 4-2 Instance de validation

Cette instance est composée de :

- pour le SDEC ÉNERGIE :
  - Madame la Présidente,
  - Monsieur le Vice-Président en charge des concessions,
  - Monsieur de Directeur Général des services
- pour GRDF :
  - du directeur territorial Normandie,
  - du délégué concessions régional.

L'instance de validation se réunira en tant que de besoin et a minima une fois par trimestre.

L'instance de validation valide les propositions de l'instance d'échanges et arbitre, le cas échéant, en dernier ressort, sans préjudice pour les Parties de l'approbation des décisions en cohérence avec leurs instances de gouvernance.

L'instance de validation peut être saisie, à la demande d'un membre de l'instance d'échanges pour traiter les points de divergence ou de blocage éventuels rencontrés par celui-ci.

## ARTICLE 5 – CALENDRIER DES DISCUSSIONS

Les discussions ont débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2023, et se poursuivront jusqu'au terme du présent Accord de méthode.

### 5-1 Point de bilan avant l'échéance du Traité en cours

Les Parties conviennent de se mettre d'accord sur le bilan partagé et sur le Diagnostic avant d'engager des négociations sur le schéma directeur des investissements ainsi que sur les programmes pluriannuels d'investissements (ci-après SDI-PPI).

### 5-2 Préparation du prochain Traité de concession

Les Parties conviennent de se réunir sur la période courant du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 14 décembre 2027.

Ces discussions prendront fin si possible pour le 1<sup>er</sup> juillet 2027 afin de permettre la tenue des instances décisionnelles du SDEC ÉNERGIE pour l'approbation des dispositions négociées et l'autorisation de sa Présidente à signer les documents contractuels.

Les Parties s'accordent sur le calendrier prévisionnel suivant, indicatif à ce stade, mais pour lequel les Parties s'efforceront de respecter les grands jalons :

Jalons prévisionnels		Sujets	Nombre minimal de réunions
2024	S2	*Bilan de fin de contrat Transition Énergétique /Diagnostic partagé *Analyse du Bilan du contrat, Diagnostic (Forces / Faiblesses Opportunités / Risques) *Convention de partenariat Transition énergétique *Etude prospective de l'évolution de la concession (clients et consommations)	

Jalons prévisionnels	Sujets	Nombre minimal de réunions
2025	*Bilan de fin de contrat : - Diagnostic partagé : technique, patrimonial, clients, exploitation... - Retours sur l’audit 2024, présentation de la politique de sécurité industrielle de GRDF (politique de maintenance et des investissements), introduction sur les apports du modèle 2022 - Transition Energétique - Diagnostic (Forces / Faiblesses Opportunités / Risques)	5  28/01/2025 26/02/2025 26/03/2025 14/05/2025 18/06/2025
	En parallèle des discussions sur les dispositions du futur contrat, une étude prospective de l’évolution de la concession (clients et consommations) est menée par les services du SDEC ÉNERGIE et le marketing stratégique GRDF Nord-Ouest.	
	S2	*Sécurité du réseau et production des données cartographiques  3  17/09/2025 13/11/2025 17/12/2025
2026	S1	*Charte travaux - Schéma Directeur des investissements - Programmes Pluriannuels des Investissements  4
	S2	*Qualité du service rendu aux usagers, Indicateurs KPI – Redevance, Annexe Transition Energétique, contrôle de concession - mission de contrôle  3
2027	S1	*Obligations comptables et financières du concessionnaire et maintien des passifs, durée du contrat et entrée en vigueur *Annexe Transition Energétique  4
	S2	*Modalités de fin de contrat, terme et durée, conclusions et Synthèses - Préprojet organisation du processus *Validation Finale du comité de pilotage  2

A noter que ces échéances n’annulent pas, mais au contraire viennent compléter, les échéances prévues au contrat de concession actuel relatives à la gestion de la fin de contrat.

Un avenant au Traité de concession du SDEC ÉNERGIE devra être conclu avant début 2027 pour intégrer la commune de Langrune-sur-Mer, dont le Traité de concession communal arrivera à échéance le 17 janvier 2027.

## **ARTICLE 6 – COMPTE RENDU DE RÉUNIONS ET ÉCHANGES DE DOCUMENTS ENTRE LES PARTIES**

### **6-1 Compte-rendu des réunions**

Chaque réunion fera l’objet d’un compte rendu établi par le SDEC ÉNERGIE, dont une proposition sera communiquée pour avis sous 8 jours à GRDF. GRDF disposera de 8 jours afin soit d’en approuver le contenu, soit de l’amender.

Chaque réunion débute par la signature du compte rendu de la réunion précédente.

## 6-2 Échange de documents

Pour la bonne organisation des discussions, les Parties conviennent que les échanges des documents (versions projets des documents) s’effectueront de la manière suivante :

- Les Parties s’engagent à travailler sur la base d’une version V0 en utilisant les marques de révisions et commentaires tout au long des discussions. La page de garde signale le n° de la version et son auteur.

### ARTICLE 7 – DURÉE DE L’ACCORD

Le présent Accord de méthode entre en vigueur à compter de la notification par le SDEC ÉNERGIE à GRDF dudit Accord signé par les deux Parties.

Il prend fin le 14 décembre 2027.

Fait à Caen, le

En quatre exemplaires originaux,

Pour le SDEC ENERGIE, La Présidente du SDEC ÉNERGIE	Pour le concessionnaire, Le Directeur Clients Territoires Nord-Ouest
Catherine GOURNEY-LECONTE	Phillipe LAHET



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX SOUS TENSION ET AUTRES PRESTATIONS (TST)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	EPCI	GOBE	Alain
33.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
38.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé

41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
61.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
77.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
78.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
79.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



**2025-01-CS-DB-6**

23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
52.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
53.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
54.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
55.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
56.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Patricia FIEFFE	CINGAL - SUISSE NORMANDE	MATHON Patrice	CU CAEN LA MER
5.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
6.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
9.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
10.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
11.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	79	11	90

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU, la convention de concession liant le SDEC ENERGIE, ENEDIS et EDF en date du 29 juin 2018,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations en date du 21 février 2024,

VU, la consultation faite auprès des membres de la Commission « Concessions Electricité et Gaz » en date du 7 janvier 2025,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 janvier 2025,

VU, le projet d'avenant n°1 à la Convention relative aux travaux sous tension et autres prestations mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 21 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT et joint en annexe de la note de synthèse, joint à la convocation.

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du Syndicat de conclure un avenant n°1 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations afin d'intégrer un nouveau bordereau des prix des prestations présentant une augmentation limitée des prix.

CONSIDERANT que ce nouveau bordereau de prix entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Madame la Présidente soumet ce projet d'avenant n°1 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n°1 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations (joint en annexe) ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS006H1-DE

CGL - DB/2024 -



**2025-01-CS-DB-6**

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **11 FEV. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 FEV. 2025**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

AR Préfectoral  
le 11/02/2025

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20250206-25DL01CS006H1-DE



Faint, illegible text or signature, possibly a date or reference number.



## Avenant n° 1 à la Convention relative aux travaux sous tension et autres prestations

### Entre les soussignés

**Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados** usuellement dénommé SDEC ENERGIE autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par la Présidente Mme. Catherine GOURNEY-LECONTE dûment habilitée à cet effet par délibération du comité syndical du 6 février 2025 domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Couvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046-140077 Caen Cedex 5,

désigné ci-après « **l'Autorité concédante** », d'une part,

et, d'autre part,

**Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 4, Place de la Pyramide 92800 PUTEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Jean Olivier MARTIN, Directeur Régional Enedis, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 1er avril 2021 par Mme la Présidente et les membres du Directoire d'Enedis, faisant élection de domicile au 9, Place de la Pucelle, 76024 Rouen Cedex,

désignée ci-après « **le Concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité,

**et ensemble « les Parties ».**

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

Les Parties ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Au titre de cette convention, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Certaines interventions techniques sur le réseau public de distribution d'électricité concédé nécessitent des modalités spécifiques de coordination entre le Concessionnaire et l'Autorité concédante. Il s'agit en particulier de travaux sous tension, de mise en œuvre de moyens de réalimentation provisoire, de remplacement en urgence de transformateurs en surcharge.

La convention conclue le 21 février 2024 définit les modalités de réalisation et les conditions financières de ces prestations, pour des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante dans le cadre du contrat de concession précité.

Le Concessionnaire a communiqué à l'Autorité concédante le 12 décembre 2024 plusieurs modifications aux prix reportés au bordereau des prix inclus à l'article 6 de ladite convention.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces modifications.

**En application de ces dispositions, les Parties ont convenu ce qui suit :**

### **Article 1 – Objet de l'avenant**

Les dispositions de l'article 6 de ladite convention sont supprimées et remplacées par les dispositions ci-dessous :

#### **« Article 6 - Tarifs applicables pour les prestations réalisées pour le compte de l'Autorité concédante**

Les interventions dévolues au Concessionnaire, réalisées pour le compte de l'Autorité concédante sont facturées sur la base du bordereau des prix HT suivant :

Code article	Libellé de la prestation	Prix en € (HT)
I-110	Déconnexion et reconnexion par manœuvre de ponts	1 794,84 €
I-115	Connexion ou déconnexion de pont	1 445,99 €
I-117	Pose/Dépose DOPP + Pose/Dépose ISP	3 868,40 €
I-120	Mise en place d'une traverse de dérivation sur support existant et raccordement sous tension	1 917,12 €
I-124	Dépontage et Dépose Dérivation	2 133,92 €
I-127	Dépose de pont, traverse, ancrage ou dérivation sur support existant et dépose première portée	1 917,12 €
I-130	Remplacement d'un support d'alignement à proximité et raccordement d'une nouvelle dérivation	5 971,27 €
I-140	Implantation d'un support en pleine portée et raccordement d'une nouvelle dérivation	5 237,85 €
I-141	Implantation d'un nouveau support à proximité et pose d'un interrupteur aérien	7 189,14 €
I-144	Implantation d'un support d'arrêt, confection ancrage simple et raccordement ERAS	5 685,69 €
I-145	Implantation d'un nouveau support à proximité et confection double ancrage	6 336,12 €
I-150	Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant et raccordement sous tension	2 133,92 €
I-152	Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant à la place d'un transformateur sur poteau	3 434,78 €
I-154	Mise en place d'un transformateur sur poteau en passage sur support existant et raccordement sous tension	2 567,54 €
I-155	Pose d'un interrupteur aérien sur support double ancrage existant	6 036,50 €
I-156	Remplacement Coffret Disjoncteur H61 & liaison BT	2 350,74 €
I-157	Remplacement Transfo H61	2 350,74 €
I-158	Remplacement Transfo H61 + Coffret DJ + liaison BT	3 868,40 €
I-180	Mise en conformité d'un support existant par changement d'armement	3 217,98 €
I-190	Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	3 868,40 €
I-195	Confection d'un double ancrage sur support d'alignement existant	4 518,84 €
I-010	Prestation fouille réalisée par Enedis	792,24 €
I-020	Prestation confection Extrémité Unipolaire type Extérieur Pollué (EUEP)	169,54 €
I-030	Prestation fourniture d'un jeu de connecteur TST	43,20 €
I-210	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un transfo mobile de type "TAPIR"	2 841,39 €
I-219	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 50 kVA	1 623,55 €

Code article	Libellé de la prestation	Prix en € (HT)
I-220	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 100 kVA	1 676,23 €
I-221	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 160 kVA	1 769,28 €
I-222	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 250 kVA	1 955,36 €
I-223	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 400 kVA	2 265,87 €
I-224	Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 630 kVA	2 885,77 €
I-229	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 50 kVA	3 434,38 €
I-230	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 100 kVA	3 487,06 €
I-231	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 160 kVA	3 580,11 €
I-232	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 250 kVA	3 766,19 €
I-233	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 400 kVA	4 076,70 €
I-234	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 630 kVA	4 696,60 €
I-240	Mise en place d'un interrupteur mobile temporaire	3 001,16 €
I-259	Jour supplémentaire Groupe électrogène 50 KVA	256,70 €
I-260	Jour supplémentaire Groupe électrogène 100 KVA	309,38 €
I-261	Jour supplémentaire Groupe électrogène 160 KVA	402,43 €
I-262	Jour supplémentaire Groupe électrogène 250 KVA	529,10 €
I-263	Jour supplémentaire Groupe électrogène 400 KVA	839,61 €
I-264	Jour supplémentaire Groupe électrogène 630KVA	1 425,87 €

Les parties conviennent d'adopter le nouveau bordereau des prix à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 :

- Pour toutes les DTE (Demande de travaux électriques) transmises par l'Entreprise à Enedis avant le 1<sup>er</sup> mars 2025, le bordereau de prix initial reste en vigueur,
- Pour toutes les DTE transmises par l'Entreprise à Enedis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, le bordereau de prix modifié est applicable. »

## **Article 2 – Autres clauses**

Toutes les autres clauses de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations signée le 21 février 2024 non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

**Article 3 – Date d'effet et formalités**

Le présent avenant prendra effet après signature par les Parties et accomplissement par l'Autorité Concédante des formalités propres à le rendre exécutoire, telles que prévues par le Code général des collectivités territoriales, notamment sa transmission à la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, en trois exemplaires originaux.

Le 18 février 2025

**Pour l'Autorité concédante,**

La Présidente du SDEC-ENERGIE,

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

**Pour le Concessionnaire,**

Le Directeur Régional Normandie Enedis

Monsieur Jean-Olivier MARTIN

PROJET